



RAPPORT ANNUEL

Commission communale
pour l'accessibilité



**DIRECTION
SOLIDARITÉS
ET FAMILLES**

**Mission Ville
pour tous
Seniors, santé
& handicap**

2019

SOMMAIRE

INTRODUCTION	P.3
1. Ville de Metz – Données générales et évolutions récentes	P.4
2. Composition et rôle de la commission communale pour l'accessibilité (CCA)	P.4
PARTIE 1 : METZ VILLE ACCESSIBLE	P.7
1. La mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP)	P.8
<ul style="list-style-type: none"> Point d'avancement sur les travaux engagés dans le cadre de l'Ad'AP Les travaux à l'école primaire Jean Moulin Les Installations Ouvertes au Public Mise en place des registres publics d'accessibilité 	<ul style="list-style-type: none"> P.9 P.11 P.11 P.12
2. La mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics	P.12
<ul style="list-style-type: none"> Point sur le Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) Le stationnement pour les personnes à mobilité réduite (PMR) Carrefours équipés de modules sonores 	<ul style="list-style-type: none"> P.12 P.14 P.14
PARTIE 2 : METZ VILLE INCLUSIVE	P.15
1. L'emploi au sein de la collectivité	P.16
2. L'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures de la petite enfance et à l'école	P.17
<ul style="list-style-type: none"> La petite enfance L'école inclusive 	<ul style="list-style-type: none"> P.17 P.18
3. L'accès à la culture, aux loisirs et aux manifestations	P.20
<ul style="list-style-type: none"> Visites adaptées au Centre Pompidou-Metz Visites accessibles de Metz Soutien et améliorations de l'accessibilité des manifestations 	<ul style="list-style-type: none"> P.20 P.20 P.21
4. Les actions de sensibilisation au handicap	P.22
<ul style="list-style-type: none"> Challenge piétons Semaine européenne de la mobilité Semaine de sensibilisation au handicap des élèves du primaire 	<ul style="list-style-type: none"> P.22 P.23 P.23
5. La contribution de Metz au Groupe de Travail des Référents accessibilité des villes inclusives et du CEREMA	p.24
6. Le projet de modélisation des données accessibilité ERP de la DMA	p.24
ANNEXES	P.27

INTRO- DUCTION

Pour la troisième année consécutive, la Ville de Metz fait l'état des lieux de la mise en accessibilité de son territoire et établit un rapport annuel des travaux de la Commission communale pour l'accessibilité qui est présenté en Conseil municipal.

Ce document a une vocation multiple :

1. C'est un document de travail pour formaliser l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire, capitaliser les actions et informer les associations,
2. C'est un document de pilotage pour connaître les acteurs du territoire, leurs liens, mettre en place la démarche de projet de mise en accessibilité, mettre en place des indicateurs,
3. C'est un document de communication pour établir la concertation, informer les citoyens, mettre en avant les réussites, faire remonter les difficultés et/ou les besoins.

Le travail mené par la Commission communale pour l'accessibilité et les services municipaux s'articulent autour de deux axes principaux : l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap.



1. VILLE DE METZ

DONNÉES GÉNÉRALES & ÉVOLUTIONS RÉCENTES

Au dernier recensement (2016), Metz comptait 117 890 habitants au sein d'une Métropole de 222 146 habitants répartis sur 44 communes et un territoire de 305 km² ce qui en fait la commune la plus peuplée de Lorraine et la troisième du Grand Est, après Strasbourg et Reims.

Le territoire de Metz s'étend sur 41.9 km² et compte 12 quartiers aux situations différentes avec leurs avantages et leurs points faibles qui méritent une attention particulière dans la recherche de solutions d'accessibilité.

Les personnes en situation de handicap à Metz

(Source MDPH 57)

Plusieurs dispositifs sont mis en place pour aider les adultes en situation de handicap dans leur vie quotidienne (logement, transport, travail). Pour en bénéficier, le handicap doit avoir été diagnostiqué par un professionnel de santé (généraliste, psychiatre etc).

Une fois ce diagnostic établi, la personne doit prendre contact avec la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) chargée d'accompagner la personne handicapée dans ses démarches.

A Metz, les bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) sont au nombre de 3 306. L'AAH est un revenu versé par l'Etat aux personnes handicapées et aux ressources modestes afin de leur permettre de faire face aux dépenses de la vie courante. Cette allocation est passée à 900 € le 1er novembre 2019.

Metz compte 763 allocataires de la Prestation Compensatoire du Handicap (PCH). La PCH est une aide financière versée par le département qui permet de rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie. La PCH comprend 5 formes d'aides (humaine, technique, aménagement du logement, transport, aide spécifique ou exceptionnelle, animale).

263 messins bénéficient de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) qui est destinée aux parents d'un enfant malade ou en situation de handicap de moins de 20 ans.

La MDPH de la Moselle a examiné 6 739 demandes de reconnaissance de travailleurs handicapés en 2019 dont 13,9 % émanant de messins.

Nombre de messins par classe d'âge ayant au moins une prestation en cours de validité au 31/12/2019 (source MDPH 57) :

De 0 à 19 ans inclus	258
De 0 à 59 ans inclus	2658
De plus de 60 ans	824
Total	3740

Le chiffre total de personnes réparties par âge est plus faible que la somme des bénéficiaires par allocation car un bénéficiaire peut avoir plusieurs droits ouverts.

2. COMPOSITION ET RÔLE DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ (CCA)

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a renforcé les mesures législatives en faveur des personnes en situation de handicap. La création d'une Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH) a été rendue obligatoire par la loi pour les communes ou intercommunalité de plus de 5 000 habitants (art. L2143-3 du Code général des collectivités territoriales).

A Metz, la CCAPH a été créée par une délibération du Conseil municipal en date du 25 mars 2010.

L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées a modifié l'intitulé, la composition comme les missions de cette Commission.

Initialement composée, comme le prévoyait la loi du 11 février 2005, de représentants de la commune et de représentants des associations de personnes en situation de handicap, la Commission communale pour l'accessibilité accueille désormais des associations ou organismes représentant les personnes âgées, des représentants des acteurs économiques ainsi que des représentants d'autres usagers de la ville.

Composition de la CCA de Metz

La composition de la CCA a été modifiée par arrêté le 14 janvier 2019 (Annexe 1).

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Collège des élus	
M. Jean-Louis LECOCQ	Mme Isabelle KAUCIC
Mme Agnès MIGAUD	M. Bernard HELLUY
Mme Catherine MERGEN-MOREL	Mme Margaux ANTOINE-FABRY
M. Guy CAMBIANICA	Mme Nathalie DE OLIVEIRA
Mme Caroline AUDOUY	Mme Martine NICOLAS
M. Thierry GOURLOT	Mme Bérangère THOMAS
Collège des associations de personnes handicapées	
M. Jean-Louis LEOPOLD, Association des Paralysés de France (APF)	M. Jean-Louis ARDNER, Association pour Adultes Handicapés
M. Jean-Martin BERNET, Association les auxiliaires des aveugles	Mme Michèle HENRY, Association les auxiliaires des aveugles
Mme Marie-José WERGUET, Association des Sourds de Metz et de la Moselle	M. Pierre GAUTIER, Comité Départemental Handisport de Moselle
M. Alain DELIME, Association Universitaire Lorraine Challenge Handicap & Technologies	Mme Dominique PIAULT, Association Envol Lorraine
Mme Marie-Thérèse JELOCHA, Union nationale de fa- milles et amis de personnes handicapées et/ou malades psychiques	Mme Paulette HUBERT, Union nationale de familles et amis de personnes handicapées et/ou ma- lades psychiques
Collège des représentants des acteurs économiques	
Mme Géraldine GIORGIO, Chambre de Commerce d'In- dustrie et de Services de la Moselle	Mme Sandrine DEHLINGER, Chambre de Commerce d'Industrie et de Services de la Moselle
Mme Bérangère SABATHE, Agence Inspire Metz - Office de Tourisme de Metz	Mme Vanessa BARBEI, Agence Inspire Met Office de Tourisme de Metz
Collège des associations de personnes âgées	
M. Denis PARIETTI	Mme Michèle KLEIN-DESERRE
M. Guy DUVINAGE	Mme Angèle ORRIERE
Collège des représentants des associations d'usagers	
M. Hervé RIBON, association Metz à Vélo	M. Nicolas POULOIN, association Metz à Vélo

Afin d'assurer la cohérence des constats et actions menés sur le territoire métropolitain, a été nommée représentante de Metz Métropole, Mme Huguette FOULIGNY, Conseillère Déléguée en charge de l'accessibilité et du handicap.

La composition de la CCA de Metz sera renouvelée à l'issue des élections municipales en 2020.

Des missions renforcées

Les missions réglementaires de la Commission communale pour l'accessibilité sont les suivantes :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Etablir un rapport annuel présenté au Conseil municipal,
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des Etablissements recevant du public (ERP) situés sur le territoire communal, qui ont élaboré un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) ainsi que la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

La CCA a travaillé sur ses missions obligatoires et sur différents sujets soumis par les membres ou par l'autorité municipale qui administre cette commission. Si

toutes ces missions ont pu être assurées par la CCA force est de constater que la dernière mission, le recensement des logements accessibles, peine à être atteinte (voir page 36 et Annexe 8).

La municipalité accorde une attention particulière à l'organisation des réunions plénières de la Commission communale pour l'accessibilité. Elles se déroulent fréquemment dans des lieux emblématiques du territoire afin de faire découvrir les services proposés et la politique d'accessibilité mise en œuvre.

En 2019, la Commission communale pour l'accessibilité s'est réunie deux fois en plénière :

- Le 18 juin à l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz,
- Le 9 décembre à l'Hôtel de Ville.

Madame Agnès MIGAUD, Adjointe au Maire en charge des seniors, du handicap et de l'accessibilité des PMR (personne à mobilité réduite) a animé ces commissions, représentant Monsieur le Maire, Président de la CCA.

Les comptes rendus de ces rencontres sont disponibles sur metz.fr et annexes 2 et 3.



Accueil de la CCA par Romuald Stock, enseignant à l'ENIM / crédits photos > Ville de Metz

The logo consists of a large white circle centered on a teal background. Inside the circle, the text 'METZ' is written in a light teal, bold, sans-serif font. Below it, 'VILLE' is written in a darker teal, bold, sans-serif font. At the bottom, 'ACCESSIBLE' is written in the same dark teal, bold, sans-serif font.

METZ
VILLE
ACCESSIBLE

1. LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) ET DES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC (IOP)

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) patrimonial de la Ville de Metz (2016-2024) porte sur 289 ERP et un volume de travaux de 14 293 590 € TTC. L'Agenda d'accessibilité programmée de la Ville de Metz a été adopté lors de la séance du 29 septembre

2016. Un choix d'étalement des dépenses sur 9 années a été acté.

**Tableau financier Ad'AP :
estimation et réalisation :**

PÉRIODE	ANNÉE	ESTIMATION	RÉALISATION
Période 1	2016	264 557 €	264 557 €
	2017	1 145 848 €	1 015 271 €
	2018	1 238 200 €	1 520 133 €
Période 2	2019-2021	4 444 010 €	1 323 687 € (2019)
Période 3	2022-2024	7 200 975 €	/
Total	/	14 293 590 €	4 123 648 €

Une stratégie sur 9 ans et la définition d'une programmation réaliste des travaux à effectuer ont été mis en place. Les priorités ont été définies avec les services gestionnaires des ERP avec la volonté de travailler en priorité sur des bâtiments emblématiques. Exemples : Hôtel de Ville, piscines, hall d'Athlétisme l'Anneau, certaines écoles et les mairies de quartiers (des bâtiments avec une forte fréquentation).

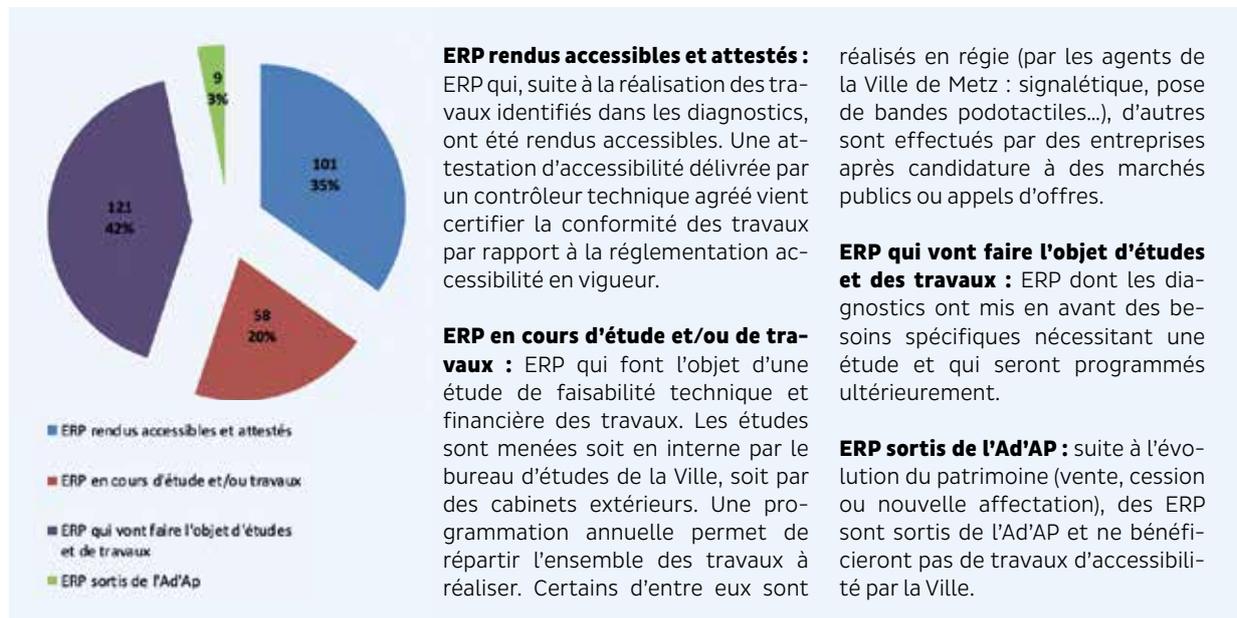


Installation de portes automatiques à l'Hôtel de Ville / crédits photos > Ville de Metz

Point d'avancement sur les travaux engagés dans le cadre de l'Ad'AP

Depuis le début de l'Ad'AP, la Ville a rendu accessibles 101 ERP dont 27 en 2019.

Liste de tous les ERP attestés conformes (Annexe 4)



Liste des établissements où les travaux de mise en accessibilité ont été achevés en 2019

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRES

- École maternelle Joyeux Pinsons
7 Rue du Dauphiné - Borny
- École maternelle les Mésanges
9 Rue du Dauphiné - Borny
- École primaire Emilie du Châtelet
Rue des Dames de Metz - Sablon
- École primaire Jean Monnet
1 Avenue de Lyon - Bellecroix
- École primaire Jean Moulin Bâtiment 1
4 Rue Charles Nauroy - Patrotte, Metz-Nord
- École primaire Auguste Prost
33 Rue Auguste Prost - Sablon

ÉQUIPEMENT SPORTIFS

- Complexe sportif Haut de Blémont - Vestiaires Football (ancien) - 90 Rue du Général Metman - Borny
- Complexe sportif Haut de Blémont - Club House
Rue du Général Metman - Borny
- Complexe sportif Lothaire - Vestiaires avec infirmerie APM
1 Rue de la Lorraine Sportive - Sablon
- Complexe sportif Lothaire - Vestiaires Stade APM Emile WEINBERG - 1 Rue de la Lorraine Sportive - Sablon
- Complexe sportif Lothaire - Club house
1 Rue de la Lorraine Sportive - Sablon
- Gymnase Fournier - Rue du Général Fournier - Centre-ville
- Complexe sportif Baron Dufour - Vestiaire
Rue René Paquet - Devant-Les-Ponts

- UL Plantières - Vestiaires Douches
Rue de Belletanche - Borny
- UL Plantières - Club house - Rue de Belletanche - Borny
- Palais des Sports - 3 Boulevard Saint-Symphorien
Longeville-lès-Metz
- Régates Messines - 2 Quai des Régates - Centre-ville
- Piscine de Belletanche + bureaux
Rue de Belletanche - Borny

ÉQUIPEMENT SOCIOCULTUREL

- CALP de Plantières - 2a Rue Mgr Pelt- Plantières-Queuleu
- Centre social Espace de la Grange-aux-Bois
1 Rue du Bois de la Dame - Grange-aux-Bois
- Centre Culturel la Corchade
37 rue Saulnois - Vallières-Les-Bordes

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte-garderie Le Chat botté
72 Rue de la Ronde - Devant-Les-Ponts
- Multi accueil des Buissonnets
31 Ter Rue de Verdun - Nouvelle-Ville
- Multi accueil Les Jardinets
12 Rue André Theuriet - Sablon

BIBLIOTHÈQUE MÉDIATHÈQUE

- Bibliothèque Médiathèque du Pontiffroy
1 Place de la Bibliothèque - Les Iles

AUTRES ÉTABLISSEMENTS

- Police Municipale + Locaux associatifs
59 Rue Chambièrre - Les Iles
- Office de Tourisme - 2 Place d'Armes - Centre-ville

Liste des dérogations déposées et acceptées

Pour les ERP existants, il est possible, dans certains cas, de demander une dérogation aux règles d'accessibilité, sous condition de proposer une mesure de substitution. La demande est formulée auprès de la DDT 57 (Direction Départementale des Territoires) pour instruction.

Trois motifs de dérogations aux règles d'accessibilité aux personnes handicapées sont prévus par la loi :

- L'impossibilité technique, du fait de contraintes architecturales ou environnementales,

- La disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences sur l'exploitation du lieu, en fonction des coûts estimés pour la mise en accessibilité,
- La préservation du patrimoine, pour les bâtiments classés notamment.

En 2019, la Ville de Metz a déposé auprès de la Préfecture les sept demandes de dérogation suivantes, assorties de mesures de substitution, qui ont toutes été acceptées :

ERP	Adresse	Nature de la dérogation et mesure de substitution
Ecole élémentaire Pilâtre de Rozier	Rue Patural Barbet	Dérogation pour l'aménagement de la passerelle métallique existante pour l'accès à la bibliothèque ayant une pente de 12 % et un dévers de plus de 3% sans palier de repos. La mesure compensatoire est l'assistance d'un adulte (un enseignant dans la plupart des cas).
Centre Saint Denis de la Réunion	Route de Lorry	Dérogation pour la mise en conformité de la rampe d'accès au bâtiment. La mesure d'accompagnement est la mise en place d'une sonnette en partie basse de la rampe.
Office de Tourisme	Place d'Armes	Dérogation concernant le remplacement de l'ascenseur non conforme pour l'accès aux étages. La mesure de substitution consiste à utiliser des locaux de l'Hôtel de Ville situés à proximité pour l'organisation de réunions.
Ecole élémentaire Michel Colucci	Rue Yvan Goll	Dérogation concernant la mise en place d'un ascenseur. La mesure de substitution consiste à proposer l'intégration du groupe scolaire les Quatre Bornes qui est entièrement accessible y compris le restaurant scolaire et le périscolaire.
Cosec Le Dauphiné	Rue du Dauphiné	Dérogation concernant la mise en place d'un élévateur pour l'accès aux gradins et à la salle de boxe. La mesure de substitution consiste à créer des places PMR en bordures de l'aire de jeux et pour les manifestations importantes en lien avec les sports de combat accueillant du public, d'utiliser le gymnase de Vallières qui est entièrement accessible et possède un ring de boxe accessible aux personnes en fauteuil.
Cosec Paul Valéry Cosec Devants les Ponts Cosec Magny Cosec Arsenal Cosec Queuleu	Rue Henry Bergson Rue René Paquet Rue du Bourdon Rue des Remparts Rue des Déportés	Dérogation concernant la mise en place d'un élévateur pour l'accès aux gradins. La mesure de substitution consiste à créer des places PMR en bordures de l'aire de jeux.
Ecole élémentaire Le Val	Rue Charlotte Jousse	Dérogation concernant la mise en place d'un ascenseur pour accéder aux étages, de rampes d'accès pour atteindre le RDC et la mise en place de sanitaires PMR. La mesure de substitution proposée est l'intégration du groupe scolaire des Hauts de Vallières, accessible et situé à 1,4 Km.

Les travaux à l'école primaire Jean Moulin à la Patrotte



En 2019, l'école primaire Jean Moulin, située 6 rue Charles Nauroy à La Patrotte, a bénéficié d'importants travaux pour répondre aux normes d'accessibilité.

Afin de desservir les deux étages de l'école, un ascenseur extérieur a été installé.

Les deux blocs sanitaires existants situés sous le préau ont été entièrement rénovés et bénéficient désormais de sanitaires PMR.

Ces opérations se sont étalées sur six mois et ont été finalisées pour la rentrée scolaire de septembre 2019. Le montant total de ces travaux s'élève à 353 213 € TTC.

Les Installations Ouvertes au Public (IOP)

L'Ad'AP de la Ville de Metz porte également sur les IOP (121 Unités). Au même titre que les ERP, elles doivent être rendues accessibles et attestées conformes.

En 2019, la Ville a commandé le diagnostic des 11 IOP suivantes :

- Cimetière de l'Est - 32 rue du Roi Albert - Plantières-Queuleu
- Cimetière de Magny - Rue des Trois Bancs - Magny
- Jardin Botanique - 27 ter rue de Pont à Mousson Nouvelle Ville
- Jardins Jean Marie Pelt - Avenue Louis Débonnaire - Plantières-Queuleu
- Plan d'eau, du Parking Palais des Sports jusqu'à la passerelle et passage sous l'autoroute - Centre-ville
- Square Jérôme Maestre - Rue des Framboises - Devants-les-Ponts, Terrain de jeux pour enfants, Terrain multisports City Parc

- Site de compostage collectif «Nelson Mandela» - Place Nelson Mandela - Les Illes
- Terrains de tennis Magny - Rue du Bourdon - Magny
- Terrain multisports - Rue du Bourdon - Magny
- Terrains de tennis - Rue des plantes - Sablon
- Piste d'éducation routière - 10 rue de Bon Pasteur - Borny

En 2020, un marché public sera lancé pour que toutes les IOP, propriétés de la Ville, soient diagnostiquées par un prestataire extérieur spécialiste de l'accessibilité.

En 2019, une réflexion sur les déplacements dans les cimetières a été engagée car la plupart des circulations et allées sont inaccessibles, avec souvent une impossibilité technique de les modifier et/ou une disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences financières. Afin de résoudre ce problème la Ville de Metz envisage l'acquisition de matériel «plateforme motorisée sur chenillette» qui permet des déplacements des personnes en fauteuil roulant en dehors des cheminements stabilisés. C'est une plateforme qui permet de transformer un fauteuil roulant manuel en un véhicule tout terrain. Une démonstration sur site a été organisée en présence de membres de la CCA et de l'association APF France Handicap.

Après ce test grandeur nature, il s'avère qu'une organisation particulière (location, aide humaine, notice d'utilisation..) serait à mettre en place pour la mise à disposition de ce matériel afin qu'il soit utilisé en toute sécurité. De plus, les fauteuils électriques ne seront pas adaptés à ce matériel. C'est pourquoi, la Ville poursuit ses recherches et sa réflexion et pour le moment aucune décision n'a été arrêtée.



crédits photos > Ville de Metz

Mise en place des registres publics d'accessibilité (RPA)

Le Décret n°2017-431 du 29 mars 2017 prévoit la mise en place des registres publics d'accessibilité dans tous les ERP. Le RPA a pour objectif d'informer le public sur le degré d'accessibilité de l'établissement.

Ainsi une fiche FALC (Facile à lire et à comprendre) relative à l'accessibilité du bâtiment, la programmation des travaux Ad'AP, l'attestation d'accessibilité (le cas échéant), le guide «Bien accueillir les personnes handicapées» où les attestations de formation du personnel au handicap sont des informations fournies dans le RPA.

En 2019, la Ville de Metz a réalisé 94 RPA :

- 25 pour les établissements d'accueil du jeune enfant,
- 41 pour les équipements sportifs,
- 21 pour les équipements jeunesse,
- 7 pour les mairies de quartiers.

Le RPA est consultable selon deux modalités :

- Sur place, dans l'ERP, à la demande, auprès du personnel d'accueil,
- En ligne, via la carte interactive qui répertorie l'ensemble des ERP propriété Ville et fournit des informations d'accessibilité de premier niveau pour l'utilisateur (présence de stationnement PMR à proximité, conditions d'accès de l'entrée principale, présence de personnel etc).

GeoMetz : <http://geo.metzmetropole.fr/>
et sur metz.fr à l'adresse : <https://metz.fr/projets/accessibilite.php>



2. LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Point sur le Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)

En 2014, les services de la Ville ont réalisé le Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) du territoire messin.

C'est un document obligatoire qui a pour objectif de fournir un état des lieux des voiries et de la chaîne de déplacement pour œuvrer dans le sens d'une meilleure prise en compte des déplacements de tous les usagers sur tout le territoire messin.

Dans sa partie diagnostic, le PAVE qualifie l'accessibilité des différents espaces publics de la Ville. 58% du réseau viaire était alors considéré accessible, totalement ou avec quelques difficultés ponctuelles.

Dans sa partie hiérarchisation, le document propose une structuration des voiries en trois niveaux :

- les voies essentielles à la traversée des quartiers,
- les voies permettant la desserte interne des quartiers,
- les voies de desserte de proximité.

Dans sa partie planification, le PAVE recense les travaux à réaliser sur les différents types de réseaux et propose une stratégie pluriannuelle de mise en accessibilité

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Défauts trottoirs	2 936	2 667	2 558	2 487	2 410	2355	2329
Défaut passages piétons	7 438	5 314	5 195	4 894	4 807	4558	4286
Défaut mobiliers	3 137	2 686	2 656	2 596	2 497	2424	2361
Total défauts	13 511	10 667	10 409	9 977	9 714	9337	8976

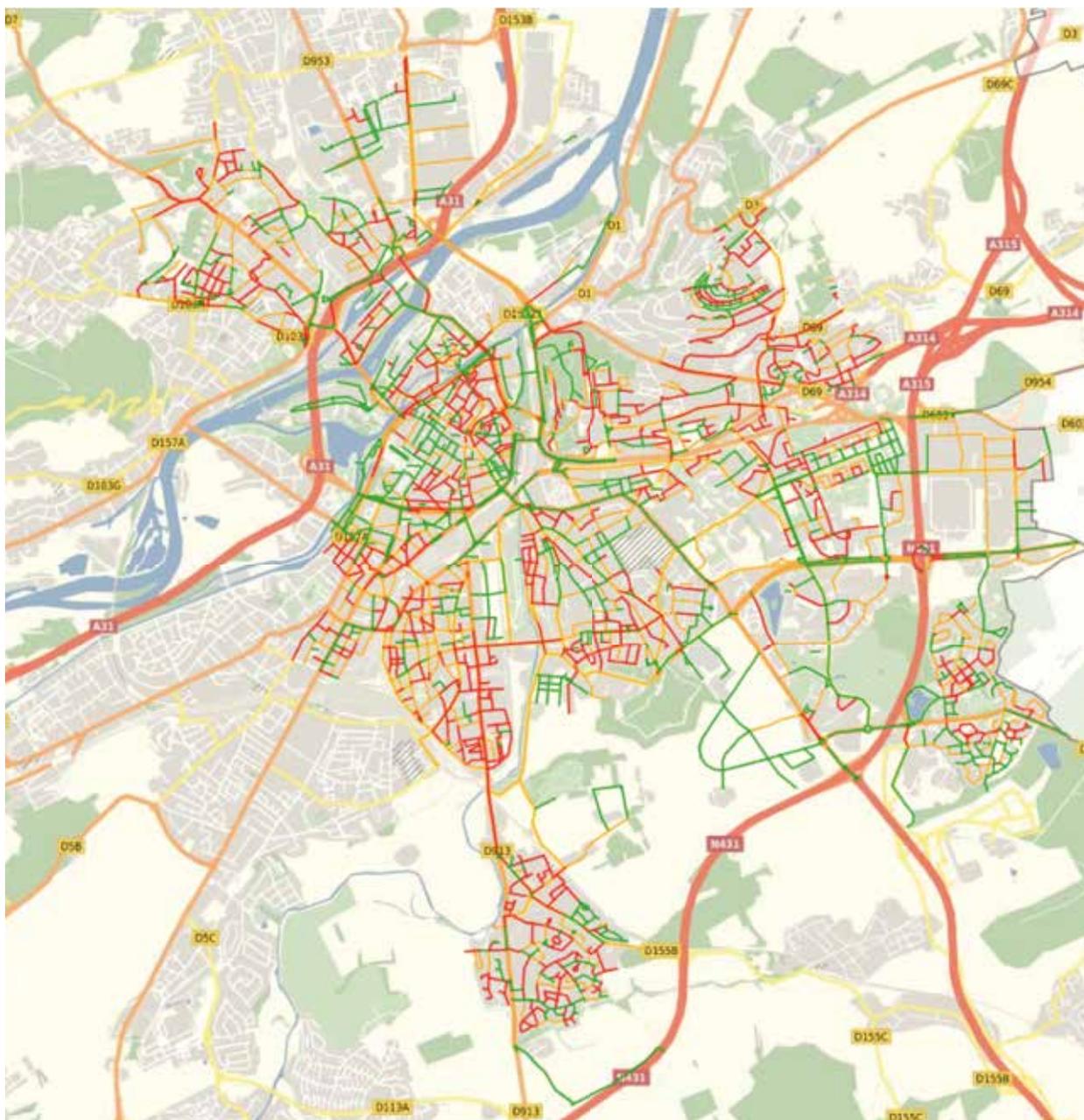
Situation au 31 décembre 2019

(source : Pôle Mobilité Transport de Metz Métropole)

Les cartographies concernant le niveau d'accessibilité des voiries et la localisation des stationnements PMR sont disponibles à l'adresse suivant : <https://geo.metzmetropole.fr/>

CARTE GÉNÉRALE 2019

du degré d'accessibilité

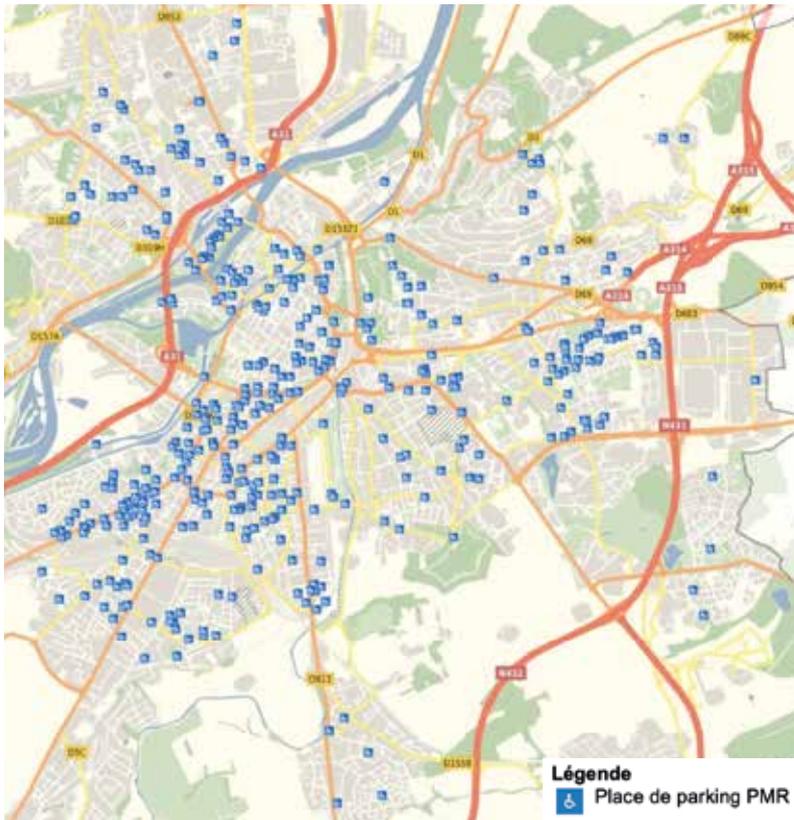


Source SIG Metz Métropole au 15/01/20 geo.metzmetropole.fr

LÉGENDE

- Accessible
- Difficultés ponctuelles
- Difficultés récurrentes

Le stationnement pour les Personnes à Mobilité Réduite



Le nombre de stationnement PMR sur voirie a augmenté de 7 places en 2019. Afin de faciliter les déplacements des personnes handicapées, le territoire messin compte environ 500 emplacements de stationnement sur voirie réservée, répartis sur tout le territoire, selon les besoins. 60 places sont situées en centre-ville, à proximité des services et des commerces. L'ensemble des places de stationnement en voirie, dans les quartiers messins, est gratuit, dans la mesure où la durée du stationnement n'excède pas 12 heures consécutives pour les personnes à mobilité réduite ayant droit à la carte européenne de stationnement ou de la carte mobilité inclusion. Dans les parkings, des places sont réservées mais elles sont payantes.

Source SIG Metz Métropole
au 15/01/20
geo.metzmetropole.fr

Carrefours équipés de modules sonores

La Ville de Metz compte 736 traversées équipées de modules sonores soit une progression de 4% par rapport à 2018 qui est due aux deux nouveaux carrefours réalisés en 2019.

1472 modules sonores permettent aux personnes déficientes visuelles de traverser en toute sécurité.

À l'arrivée d'un passage piéton, matérialisé par une bande podotactile, la personne déficiente visuelle actionne un boîtier qui émet un signal et le module sonore indique par un message vocal et/ou une signalisation lumineuse la possibilité de traverser.

Carrefours	Nombre total	Nombre moyen de traversées	Nombre de traversées équipées	Nombre de modules sonores installés	Niveau d'équipement
Mettis	91	377	377	/	100%
Autres	134	535	359	718	67%
Total	225	912	736	1472	81%

Source : Direction de la mobilité et des espaces publics de Metz Métropole



METZ
VILLE
INCLUSIVE

1. L'EMPLOI AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

La question concernant les salariés reconnus travailleur handicapé (TH), relève de l'obligation d'emploi des personnes handicapées (OETH) : tout employeur d'au moins 20 salariés doit employer des personnes en situation de handicap dans une proportion de 6% de l'effectif total (le seuil de 20 salariés s'apprécie en équivalent temps plein en moyenne sur l'année pour chaque entreprise).

L'OETH concerne tous les salariés du secteur privé ou public, quelle que soit la nature du contrat. L'employeur doit déclarer chaque année le nombre d'emplois occupés par un TH pour justifier qu'il respecte son obligation d'emploi, la gestion et le contrôle de la déclaration relevant de l'AGEFIPH (secteur privé) ou du FIPHFP (secteur public).

Convention avec le FIPHFP

En novembre 2015, la Ville de Metz a signé avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) une convention de cofinancement afin de mettre en œuvre une politique incitative (aides, conventions, financements, accessibilité, partenariats) favorisant l'insertion professionnelle, le maintien dans l'emploi et la formation des personnes en situation de handicap.

Le conventionnement avec le FIPHFP permet de structurer de manière visible cette action, de favoriser la mobilisation des agents autour d'un projet mené conjointement par la direction et les institutions représentatives du personnel, de disposer d'un préfinancement afin d'agir plus vite et dans la durée. Il permet également de mobiliser l'ensemble des aides financières du catalogue des aides du FIPHFP.



Salle de réunion Dominique Trabucco
à l'Hôtel de Ville - 1^{er} étage
crédits photos > Ville de Metz

Ainsi, sur la période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2019, ce partenariat avec le FIPHFP a permis la concrétisation des actions suivantes :

- La structuration du dispositif handicap au sein de la Direction des Ressources Humaines qui permet un accompagnement professionnel, adapté et de qualité des agents en situation de handicap,
- L'information et la sensibilisation des agents, la formation des professionnels du dispositif et des équipes,
- Le maintien dans l'emploi des agents dans les conditions les plus adaptées à leurs besoins et pour le fonctionnement des services,
- Le recrutement et l'intégration de travailleurs handicapés au sein des services municipaux.

Au cours de l'année 2019, une nouvelle convention relative aux financements d'actions menées par Metz Métropole, la Ville et le Centre communal d'action sociale de Metz a été préparée avec le FIPHFP. Les employeurs se sont fixé des objectifs à atteindre, au terme de la mise en œuvre de cette convention, un taux d'emploi direct de bénéficiaires de l'obligation d'emploi :

- 6.22 % pour Metz Métropole,
- 6.40 % pour la Ville de Metz,
- 8.62 % pour le CCAS de Metz.

La convention porte sur les objectifs suivants :

1. Le maintien, la structuration et le développement d'un dispositif handicap adapté et pérenne, en optimisant l'intégration du handicap de façon transversale au sein de chaque entité, ainsi que d'une entité à l'autre,
2. Le recrutement de travailleurs handicapés et l'accueil d'étudiants handicapés en optimisant et en facilitant leur intégration par le biais entre autres du tutorat,
3. Le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap, pour anticiper davantage les problématiques individuelles et les repositionnements nécessaires,
4. La formation et la sensibilisation sur le handicap et l'emploi des travailleurs handicapés, afin de partager un socle commun de compétences, de connaissances et de culture,
5. Le recours aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et aux entreprises du secteur adapté (EA) dans le cadre des achats publics, afin de valoriser et de promouvoir leurs prestations.

Ce projet a obtenu un avis favorable du comité national d'engagement du FIPHFP le 17 septembre 2019 et la validation à l'unanimité du comité local de la Région Grand Est le 1^{er} octobre 2019.

La convention s'étend du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2022 inclus.

La subvention allouée par le FIPHP pour la réalisation de ce plan d'actions est fixée à 511 937 € pour les 3 employeurs et sera versée en 3 fois.

Participation à DuoDay

Duoday c'est un évènement européen, ouvert aux employeurs (entreprises, administrations, collectivités et associations), ainsi qu'à toute personne en situation de handicap. Durant une journée, une personne handicapée compose un duo avec un professionnel, afin de s'immerger dans son quotidien.

La Mission Ville pour tous et la Direction des Ressources Humaines ont accueilli un jeune homme en situation de handicap et en recherche d'emploi à un poste d'Ergothérapeute qui a pu découvrir des métiers de la fonction publique territoriale.

2. L'ACCUEIL DES ENFANTS DANS LES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE ET À L'ÉCOLE

LA PETITE ENFANCE

L'inclusion, dès le plus jeune âge, des enfants porteurs de handicap au sein de la société constitue un élément fondamental du mieux vivre.

La Ville de Metz est engagée avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Moselle, dans une politique volontariste à destination des enfants en situation de handicap.

Depuis 2016, l'offre de service dans le domaine du handicap petite enfance est animée par une équipe de professionnels formés, motivés et repose sur :

- Le Multi-Accueil Charlemagne, situé au 8-10 rue Charlemagne, qui propose sur une amplitude de journée complète, sept de ses vingt-cinq places d'accueil aux enfants en situation de handicap,
- Des agents référents handicap, ayant pour objectif de favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicap tant dans les accueils collectifs que familiaux c'est-à-dire au domicile des assistantes maternelles municipales.

Animé conjointement par le médecin des établissements petite enfance et l'infirmière puéricultrice directrice du Multi-Accueil Charlemagne, ce dispositif s'inscrit dans le parcours d'accompagnement dont bénéficie la plupart des enfants en situation de handicap et vient en complément des autres prises en charge assurées par les services de soins, le Centre

d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), des associations spécialisées ou la famille elle-même.

Il s'appuie sur le réseau des partenaires de la sphère médico-sociale, sur les demandes spécifiques transmises par le Service Information Petite Enfance, mais également sur les observations réalisées par les professionnels au sein des établissements petite enfance, et permet d'individualiser la prise en charge des enfants en situation de handicap tout en optimisant les moyens qui y sont consacrés.

Cherchant également à encourager les parents concernés à confier leur enfant, ainsi qu'à susciter les initiatives chez les professionnels Petite Enfance désireux de les accueillir, la Ville de Metz a participé activement au groupe de travail «Améliorer la connaissance des parents sur la possibilité d'accueillir les enfants en situation de handicap» co-animé par la CAF de la Moselle et la Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental de la Moselle.

Le nombre d'enfants reconnus par la MDPH accueillis dans les établissements municipaux et associatifs messins a plus que doublé depuis 2015, atteignant le nombre de vingt-sept au cours de l'année 2019.

Constatant la pertinence de ce dispositif et toujours avec le soutien financier actif de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, la Ville de Metz a souhaité renforcer les moyens consacrés à l'accueil de l'enfant en situation de handicap et a procédé en octobre 2019 au recrutement d'un deuxième agent volant référent handicap.

Sous la direction conjointe du médecin des établissements petite enfance et de la directrice du Multi-Accueil Charlemagne, ces deux «agents ressources» accompagnent désormais tant :

- les parents des enfants concernés, en créant un lien de confiance pour identifier avec eux les besoins spécifiques de l'enfant, partager les observations, échanger sur son évolution,
- les professionnels des établissements accueillant ces enfants, en leur donnant les outils pour assurer la prise en charge la plus adaptée possible à chaque enfant et sa famille, afin que la relation enfant-parents-professionnels soit la plus naturelle et la plus confortable pour tous.

Figurant parmi les priorités fixées par la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2018-2022 signée au cours de l'été 2018 entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et traduisant la stratégie nationale en faveur d'une société inclusive, l'accueil en crèche des enfants en situation de handicap constitue un facteur d'épanouissement pour l'enfant lui-même, et de conciliation «vie privée/vie professionnelle» pour les parents.

Pour encourager les gestionnaires Petite Enfance à accueillir les enfants à particularité, la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) s'appuie sur les moyens suivants :

- Le fonds «Publics et Territoires» valorise les actions visant à renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et les Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH),
- Le bonus «inclusion handicap» mis en place à compter du 1er janvier 2019 permet de tenir compte des surcoûts liés aux moyens à mettre en œuvre pour accueillir dans de bonnes conditions les enfants reconnus par la MDPH.

D'une manière très concrète sur le plan local, la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle soutient l'action de la Ville de Metz en lui allouant une subvention annuelle de 19 000 € pour le fonctionnement du Multi-Accueil Charlemagne (prenant ainsi en compte le surcoût représenté par un niveau de qualification des professionnels plus élevé que dans un établissement classique de taille équivalente) et de 65 000 € pour les deux agents volants référents handicap (soit environ 80% du coût ETP), le bonus «inclusion handicap» devant quant à lui atteindre un montant estimé à 45 000 € en 2019.

Aujourd'hui, la Ville de Metz entend poursuivre activement son investissement dans l'accompagnement des jeunes enfants en situation de handicap et projette de mettre en œuvre en 2020 la mise à disposition des deux agents volants référents handicap auprès des associations petite enfance messines.

Au travers de conventions de partenariats, la Ville de Metz va ainsi renforcer sa collaboration avec les structures médico-sociales spécialisées dans l'inclusion :

Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) et Comité mosellan de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes (CMSEA) notamment en promouvant leur intervention et l'accompagnement des enfants dont ils assurent le suivi, au sein des crèches, des restaurants scolaires ainsi que des structures périscolaires.

Cette approche fera d'ailleurs l'objet des prochaines rencontres interprofessionnelles avec l'Éducation Nationale pour consolider les liens entre structures de proximité des quartiers messins et favoriser le bien-être de tous les enfants.

L'ÉCOLE INCLUSIVE

L'objectif des politiques publiques est d'aller vers une école plus inclusive. Chaque enfant doit pouvoir dérouler son parcours scolaire sans rupture et développer toutes ses capacités. Les élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire et bénéficient des mêmes services périscolaires.

Signé en octobre 2018, le Projet Educatif Territorial de la Ville de Metz (2018-2021) a fait de «l'école inclusive» un des 4 axes fondamentaux de sa politique éducative.

L'axe «l'école inclusive» est décliné en 4 actions concertées avec l'ensemble de la communauté éducative :

1. Coordonner les acteurs et favoriser les échanges d'informations, notamment entre les professionnels de l'enfance et de la petite enfance;
2. Informer et sensibiliser les familles et les enfants;
3. Améliorer la prise en charge des enfants;
4. Développer les aménagements des Personnes à Mobilité Réduite.

Cette volonté s'incarne concrètement au travers de la mise en place d'accueils spécifiques en milieu scolaire, du suivi de l'enfant, de programmes d'animation adaptés et de l'aménagement des classes d'inclusion scolaires.



ACCUEILS SPÉCIFIQUES DANS LES ÉCOLES MESSINES

**École maternelle Grange-aux-Bois Symphonie
ACCUEIL D'UNE CLASSE DÉLOCALISÉE DE L'HÔPITAL
DE JOUR**
(1 rue du Patural Barbet)

La Ville de Metz met à disposition du Centre Hospitalier Spécialisé de Jury, des locaux pour accueillir des enfants de 3 à 6 ans souffrant de troubles du développement afin de proposer un retour progressif vers une scolarisation en milieu ordinaire. Une convention est passée entre la direction des services de l'Éducation Nationale, la Ville de Metz et le Centre Hospitalier de Jury.

**École maternelle Magny Plaine la Moineaudière
ACCUEIL D'ÉLÈVES AUTISTES**
(3 Rue du Cottage)

Depuis 2015, cette école accueille des enfants souffrant de troubles autistiques et de troubles envahissants du développement. Sept enfants, âgés de 3 à

6 ans sont scolarisés avec un professeur des écoles spécialisé et profitent de temps d'inclusion avec les autres élèves de l'école, à la récréation, au repas et même en classe. Au cas par cas bien sûr, en fonction des possibilités de chacun. Une initiative unique dans le département de la Moselle réalisée en partenariat avec la Ville de Metz, l'Education Nationale, l'Agence Régionale de Santé et l'Association Envol Lorraine.

École élémentaire Vallières Le Val ACCUEIL D'ÉLÈVES AVEC DES TROUBLES DU LANGAGE

(57 rue Charlotte Jousse)

La Ville de Metz met à disposition de l'enseignement spécialisé de l'Institut National des Jeunes Sourds de Metz (INJS) des locaux pour y accueillir des élèves présentant des troubles spécifiques du langage. Ces élèves sont accompagnés par des enseignants et des éducateurs de l'INJS et bénéficient de temps d'inclusion dans les classes de l'école si cela correspond aux besoins de l'élève. Une convention tripartite est signée entre la direction des services de l'Éducation Nationale, la Ville de Metz et l'INJS.

École élémentaire de Plantières INSTITUT MÉDICO-PÉDAGOGIQUE (IMP) ESPÉRANCE

(6 rue de la Croix de Lorraine)

Créé en 1967, l'IMP Espérance accueille 24 enfants, garçons et filles âgés de 6 à 14 ans en situation de handicap et majoritairement porteurs de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). L'accompagnement des enfants s'organise au sein d'une unité d'enseignement dotée de deux professeurs dont une classe délocalisée. Cette unité permet de dispenser des apprentissages scolaires par groupes de niveaux en fonction du Projet Individuel d'Accompagnement. Les enfants de l'IMP partagent des temps communs avec les enfants scolarisés dans le groupe scolaire de Metz Plantières, la structure jouxtant le groupe scolaire. Des inclusions avec les classes du groupe scolaire peuvent être mises en place autour de supports spécifiques (art visuel, chant, sport) selon les besoins des enfants.

LES UNITÉS LOCALISÉES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS)

Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) constituent une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves handicapés. Les élèves orientés en ULIS sont ceux, qui en plus des aménagements, des adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements et dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation ordinaire continue dans une classe ordinaire.

Chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche

de celui des autres élèves. Une importance particulière est attachée aux conditions d'accessibilité de ces classes et aux moyens spécifiques indispensables à leur équipement et fonctionnement : mobiliers et sanitaires aménagés, matériels pédagogiques adaptés, fournitures spécifiques...

À Metz à la rentrée 2019, on compte 197 enfants scolarisés dans 16 classes ULIS.

Il n'y a pas d'ULIS de type 2 sur Metz.

L'accompagnement des enfants atteints de troubles auditifs est réalisé par l'INJS notamment. Près de 200 enfants sont accueillis au sein de cet établissement messin, encadrés par des enseignants et des éducateurs œuvrant à favoriser l'intégration de ces jeunes dans les activités de la vie de tous les jours

ULIS 1

Classes destinées aux élèves dont la situation de handicap procède de troubles des fonctions cognitives ou mentales. En font partie les troubles envahissants du développement ainsi que les troubles spécifiques du langage et de la parole.

- Erckmann chatrian 1
- Erckmann chatrian 2
- Jean monnet
- Maurice barres
- Jean moulin
- De la seille
- Plantières
- Louis pergaud
- Claude debussy
- Emilie du chatelet
- Magny-plaine
- Les hauts de vallieres
- Les bordes
- Notre dame

ULIS 3

Classes destinées aux élèves en situation de handicap visuel avec ou sans troubles associés.

- Saint-Eucaire

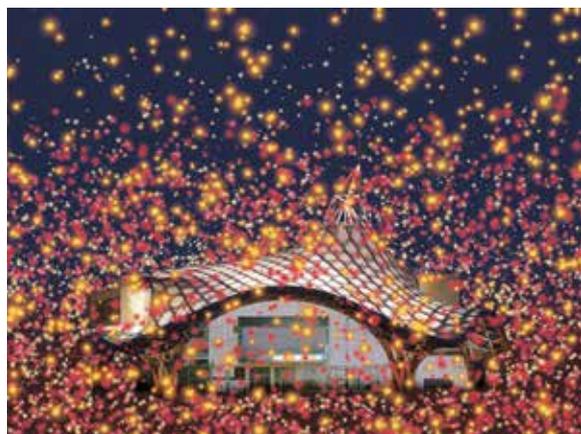
ULIS 4

Classes destinées aux élèves en situation de handicap moteur dont font partie les troubles dyspraxiques, avec ou sans troubles associés, ainsi qu'aux situations de pluri-handicap.

- Fort Moselle

3. L'ACCÈS À LA CULTURE, AUX LOISIRS ET AUX MANIFESTATIONS

Visites adaptées au Centre Pompidou-Metz



Le Centre Pompidou-Metz, centre d'art dédié à l'art moderne et contemporain, a pour projet culturel la présentation d'expositions temporaires et la programmation de spectacles vivants, de séances de cinéma et de conférences dans deux salles dédiées, le Studio et l'Auditorium Wendel. Des ateliers permanents destinés à l'initiation artistique des enfants, des adolescents sont complétés par des temps forts destinés à valoriser la créativité des jeunes publics.

Le Centre Pompidou-Metz et la Ville partagent l'ambition de favoriser l'accès à l'art et la culture pour tous.

Dans cet objectif, une convention de partenariat sur 3 ans a été établie en 2016 pour développer l'accès à l'art au plus large public et notamment aux personnes seniors et/ou handicapées plus isolées et/ou qui ne se déplaceraient pas sans l'aide d'un tiers ou de moyens adaptés.

Les visites proposées tiennent compte des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

En 2019, le programme suivant a été organisé avec le concours des membres de la CCA :

- Visite pour les déficients visuels 11 mars exposition «Lee Ufan» avec mise à disposition d'un médiateur avec des commentaires adaptés,
- Visite pour les déficients auditifs 23 mai exposition «Lee Ufan», 19 septembre exposition « Opéra du monde » avec mise à disposition d'un interprète en LSF et d'un médiateur,
- Visite pour les PMR 4 juillet et 28 novembre exposition «Opéra du monde» avec possibilité de stationner sur le parvis du Centre Pompidou-Metz, entrée gratuite pour les accompagnateurs et mise à disposition d'un médiateur.

Ce sont 61 personnes en situation de handicap qui ont bénéficié de ces visites adaptées en 2019.

Sur la durée de la convention 2017-2019 :

- 10 visites adaptées ont été proposées;
- 156 personnes en situation de handicap y ont participé.

Visites accessibles de Metz

L'Agence Inspire Metz - Office de Tourisme propose des visites autour du patrimoine historique, de la gastronomie et des traditions locales. Les visites guidées peuvent être aménagées en fonction du type de handicap. L'Office de Tourisme de Metz - Inspire Metz, labellisé Tourisme et Handicap, propose des aménagements et services spécifiques :

HANDICAP MOTEUR

- Plan incliné à l'entrée et sonnette pour demander une aide humaine,
- Porte d'entrée à ouverture automatique,
- Comptoir surbaissé,
- Toilettes adaptées (ouverture sur demande au comptoir).

HANDICAP VISUEL

- Balise Navigueo (EO Guidage) signalant l'entrée de l'Office de Tourisme, ainsi que les horaires d'ouverture,
- Brochures en braille.

HANDICAP AUDITIF

- Boucle magnétique au comptoir,
- Dispositif Acceo à distance pour le service accueil et le service réceptif, et en vis-à-vis au comptoir,
- Diffusion de diaporamas de présentation de la ville et des activités touristiques dans le hall d'accueil,
- Accueil en Langue des Signes Française par certains conseillers en séjour,
- Organisation de visites guidées en Langue des Signes Française selon calendrier.

HANDICAP MENTAL

- Diffusion de diaporamas de présentation de la ville et des activités touristiques dans le hall d'accueil.

Le site Internet de l'Agence Inspire Metz - Office de Tourisme est conçu pour être utilisable, navigable et compréhensible par tout type d'internaute, quel que soit le logiciel utilisé navigateurs de tout système d'exploitation, afficheur braille, logiciel de synthèse vocale.

Depuis 2017, l'Agence Inspire Metz - Office de Tourisme propose aux personnes en situation de handicap (permanent ou temporaire) et à mobilité réduite de

profiter de ses visites touristiques guidées, grâce à des Joëlettes et à l'association APF France Handicap.

Ce projet est né dans le cadre la CCA.

La visite guidée du «Chemin des Corporations» était à l'honneur en 2019. Les bords de la Moselle et de la Seille, du Pont des Grilles à la Porte des Allemands, disposent d'un imposant patrimoine lié à la défense de la cité. Deux places en Joëlette étaient proposées.

En 2019, huit visites ont été programmées. Cette action a valu à la Ville le Prix «Coup de Cœur» du Réseau francophone des villes amies des aînés en 2018.

Le groupe de travail «mobilité» du Conseil des seniors a effectué avec l'Agence Inspire Metz - Office de Tourisme des visites touristiques en situations concrètes pour renseigner des fiches accessibilité.

es fiches donnent des informations permettant aux personnes désireuses de participer à une visite guidée de se positionner sur leur capacité à y participer. Cette action est aussi l'occasion d'identifier les aménagements à réaliser pour rendre les visites davantage accessibles à tout public.

En 2019, le circuit « Cathédrale à la Gare » a été diagnostiqué. La fiche accessibilité est disponible à l'accueil de l'Agence Inspire Metz - Office de Tourisme et sur son site Internet (Annexe 5).



crédits photos > Ville de Metz

Soutien et améliorations de l'accessibilité des manifestations

Afin d'améliorer l'accessibilité des manifestations organisées sur le territoire messin, la Ville de Metz a engagé un travail important, avec les services municipaux concernés et les associations organisatrices qui a permis les améliorations suivantes en 2019 :

FESTIVAL CONSTELLATIONS

- Sensibilisation des médiateurs à l'accueil des personnes en situation de handicap,

- Mapping de la Cathédrale, emplacement PMR réservé surveillé par un agent dédié et mise en place d'une signalétique pour identifier et repérer cet emplacement,
- Parcours Pierres Numériques accessible aux PMR (à l'exception de l'ancien transformateur du Moulin des thermes),
- Intégration des informations accessibilité dans la brochure Constellations et sur le site Internet dédié.

CONCERTS PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

- Affectation d'un agent dédié à l'espace PMR

FEU D'ARTIFICE LE 14 JUILLET AU PLAN D'EAU

- Placement d'un agent en surveillance dès 8h du matin à proximité des stationnements PMR,
- Signalétique depuis la patinoire pour indiquer l'emplacement des deux plateformes PMR.

PETIT TRAIN TOURISTIQUE DE METZ

Possibilité pour une personne en fauteuil roulant de monter dans le train :

- Une banquette amovible permet de placer un fauteuil dans le train (réservation obligatoire),
- Un emplacement est prévu pour mettre le fauteuil (plié) dans le train



crédits photos > Ville de Metz



FESTIVAL LIVRE À METZ

- Diffusion d'une vidéo présentant le programme en LSF,
- Présence d'un auteur sourd en dédicace et en conférence,
- Deux spectacles d'un conteur sourd,
- Trois conférences-débat en LSF,
- Affichage de panneaux en LSF.

FESTIVAL HOP HOP HOP

- Information sur l'accessibilité des sites sur la brochure de communication au moyen d'un pictogramme et sur le site Internet une page dédiée à l'accessibilité donnait des informations complémentaires,
- Pour les personnes déficientes auditives un pictogramme dans le programme et sur le site indiquait les spectacles accessibles à ce public.

En outre, en 2019, la Ville de Metz a rédigé une Charte d'engagement pour la mise en œuvre d'éco-manifestations comprenant une rubrique spécifique « Accessibilité ». Cette dernière est proposée à toutes les associations, leur permettant ainsi de se situer et d'améliorer l'accessibilité de leur manifestation.

Cette charte est disponible sur le site internet de la Ville de Metz : https://metz.fr/demarches/organiser_manifestation.php (Annexe 6).



Festival HOP HOP HOP
crédits photos > Color Wheels

4. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION AU HANDICAP

La Ville propose tout au long de l'année des actions, notamment en direction des enfants, pour sensibiliser les usagers et citoyens de demain aux vécus des personnes en situation de handicap car l'inclusion passe aussi par la compréhension des différents handicaps.

Le Challenge piéton est l'une de ces actions.

Challenge piétons Quinzième édition - 6 juin 2019

Les données de sécurité routière montrent que les enfants sont plus particulièrement concernés par les accidents de la voie publique. Dans la majorité des accidents observés, les enfants circulent sur des espaces appropriés mais n'ont pas un comportement adapté. L'idée du Challenge piétons est de compléter les enseignements que les enfants reçoivent à l'école et sur la piste d'éducation routière de la Ville de Metz, par une mise en situation pratique au cœur de la cité.



crédits photos > Ville de Metz

Les objectifs éducatifs :

- Amener l'enfant à se déplacer de façon autonome, en toute sécurité, sur un parcours urbain non reconnu,
- Développer chez l'enfant des comportements qui lui permettent de gérer les éventuelles situations à « risques » qu'il peut rencontrer dans ses déplacements,
- Relier l'Attestation de première éducation à la route (A.P.E.R.) à des situations concrètes.

Le 6 juin, dans les rues de Metz, au départ et à l'arrivée de la place de la République, la Ville de Metz organisait la 15e édition du Challenge piétons.

673 élèves de 33 classes de CE1 de la Ville de Metz ont ainsi été évalués sur des parcours jalonnés dans les rues de la Ville et ont participé à des animations mises en place par des partenaires place de la République. Grâce à ces animations ils ont confronté leurs connais-

sances en matière de sécurité routière et ont été sensibilisés à l'utilisation de certains modes de déplacement (vélo, bus), à la diversité des usagers de la ville et à leurs moyens de déplacement (personnes à mobilité réduite par exemple), à la qualité de l'air ou encore aux premiers secours.

Un accent important a été porté sur la question de l'accessibilité et du handicap.

Sur les stands «Sensibilisation au handicap», de nombreux partenaires étaient présents : l'association des chiens guides d'aveugles, l'association des auxiliaires des aveugles, le réseau de la Croix Blanche, le comité départemental Handisport, Les Gadzarts Solidaires.

Le stand handisport tenu par le Comité départemental handisport de la Moselle a fait découvrir la fléchette pendulaire.

Le stand déplacement des piétons déficients visuels mis en place avec le concours des membres de la CCA a mobilisé 20 bénévoles et permis de sensibiliser près de 300 élèves aux bons comportements à adopter avec des personnes déficientes visuelles.

Semaine Européenne de la mobilité - du 13 au 22 septembre 2019

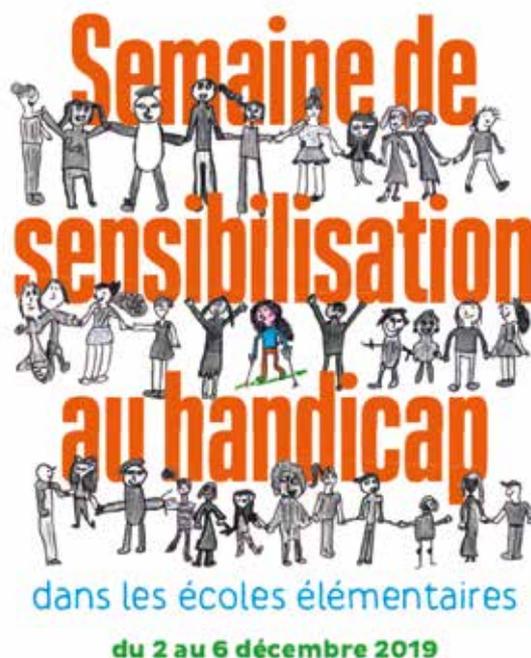
Cette semaine organisée sur le territoire par Metz Métropole s'est déroulée du 13 au 22 septembre et la Mission Ville pour tous a organisé les trois actions partenariales suivantes :

1. Atelier déplacements des seniors «Ensemble faisons le point pour rester mobiles en toute sécurité» pour échanger autour des nouveaux espaces de circulation, des moyens de déplacement dans la ville et des bons usages à respecter.
2. Visite guidée du Chemin des Corporations en Joëlettes en partenariat avec l'Agence Inspire Metz-Office de tourisme de Metz et l'APF France Handicap.
3. Visite guidée à vélo « Vive la petite Reine !» avec la possibilité de participer avec vélo adapté pour les personnes en situation de handicap.



crédits photos > Ville de Metz

Semaine de sensibilisation au handicap des élèves du primaire - du 2 au 6 décembre



Desun réalisé par la classe de CE2/CM1 de Mme Lebeau, école Gaston Hoffmann.
1^{er} prix du concours organisé dans le cadre de la semaine de sensibilisation au handicap.



Depuis 1992, à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies, la journée internationale des personnes handicapées est célébrée chaque année le 3 décembre et depuis 2017, la Ville initie à cette occasion une semaine de sensibilisation au handicap dans les écoles élémentaires de Metz.

L'action engagée en 2018 dans toutes les écoles messines pour que chaque élève du CE2, CM1 et CM2 bénéficie d'un temps de sensibilisation au handicap au cours de sa scolarité a donc été renouvelée et s'est déroulée du 2 au 6 décembre 2019.

Cette démarche pédagogique a pour objectif que chaque élève bénéficie au moins une fois de cette action de sensibilisation. Les séances, d'une durée de deux heures environ, sont animées par les enseignants. Elles donnent l'occasion aux enfants de comprendre ce qu'est le handicap, de lutter contre les préjugés et stéréotypes pour favoriser l'école inclusive.

Chaque séance prend la forme d'un échange et de mises en situation concrètes. Les enseignants sont formés et ont à leur disposition des kits pédagogiques réalisés par l'Éducation Nationale. Ce kit est composé d'un guide d'accompagnement pour préparer les interventions et de petit matériel pour l'animation, financé par la Ville : textes en braille, images, lunettes occultantes, casques anti-bruit...

Cette année, grande nouveauté : les classes des écoles élémentaires ont participé à un concours de dessin sur le thème du handicap (règlement du concours annexe 7).

Les sujets proposés étaient les suivants :

- l'entraide dans une école
- un enfant différent heureux à l'école au milieu des autres
- vivre TOUS ensemble à l'école ... quelques soient nos différences

L'affiche a servi de support de communication à cette semaine de sensibilisation au handicap et a été affichée dans toutes les écoles de la Ville.

Les deux classes, qui ont remporté le concours, ont été récompensées à l'issue de cette semaine. Il s'agit de la classe de CE2/CM1 de Mme Lebeau, de l'Ecole biculturelle Gaston Hoffman qui a remporté le 1er prix, tandis que la classe de CM1 de Mme Kirch de l'Ecole Louis Pergaud a reçu le prix «Coup de cœur» du jury.



5. LA CONTRIBUTION DE METZ AU GROUPE DE TRAVAIL DES RÉFÉRENTS ACCESSIBILITÉ DES VILLES INCLUSIVES ET DU CEREMA



Les 14 et 15 novembre 2019, la ville de Rouen accueillait les sixièmes ateliers participatifs annuels organisés dans le cadre du Groupe de travail des Référents accessibilité des villes inclusives (GT-Ravi) animé par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

Le CEREMA un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle conjointe du ministre de la transition écologique et solidaire et du ministre de la cohésion des territoires.

Le GT-Ravi est un réseau thématique national, dont les travaux sont ouverts à tous les référents accessibilité des services des collectivités françaises. Metz est membre du comité de pilotage de ce réseau.

L'objectif est de permettre l'échange entre des collectivités et le Cerema sur des sujets techniques encore non stabilisés afin d'aider à la mise en œuvre de la politique publique d'accessibilité sur l'ensemble du territoire.

Les ateliers 2019, ont permis d'échanger sur les pratiques et réflexions des participants, puis de produire des éléments sur trois sujets :

- Guidage et repérage dans les transports,
- Localisation amont des traversées piétonnes, interception,
- Recensement des logements accessibles.

La Ville de Metz a participé au travail de réflexion sur le recensement des logements accessibles en lien avec la mission attribuée aux Commissions Communales ou Intercommunales pour l'Accessibilité d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles qui reste un point de difficulté pour beaucoup de collectivités.

Près de quinze ans plus tard, force est de constater que cet objectif peine à être atteint.

Différentes causes ont été identifiées : la diversité des acteurs, le manque de sens et de précision de cette obligation législative, l'absence d'uniformisation des outils (grille de recensement notamment), le besoin non comblé d'accompagnement, humain (le sujet est très chronophage) et matériel avec des outils (Annexe 8).

Deux livrables ont été travaillés par le groupe. Le premier pose les bases d'une grille de caractérisation de l'accessibilité des logements et le second identifie des bonnes pratiques tant en termes de méthodologies.

Le sujet est essentiel, au point d'être inscrit dans la loi. Le Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS), récemment modifié, devrait aider les bailleurs sociaux dans cette tâche mais le recensement concerne en fait tous les logements disponibles sur le marché.

L'objectif est de faire correspondre l'offre et la demande mais aussi d'anticiper les besoins en matière de constructions neuves liées, par exemple au vieillissement de la population, en disposant d'un état des lieux fiable de l'offre disponible. Il est donc important de développer un outil à l'échelle nationale pour homogénéiser les critères de ce recensement en tout point du territoire. Ce sujet est d'une grande actualité en matière de réglementation accessibilité.

Depuis octobre 2019, tous les permis de construire d'immeubles d'habitation collectifs, à partir de R+3, doivent comporter un ascenseur.

Toutes les informations et conclusions sur les ateliers du GT-Ravi > <https://www.cerema.fr/fr/actualites/retrouvez-principaux-enseignements-6e-ateliers-participatifs>

6. LE PROJET DE MODÉLISATION DES DONNÉES ACCESSIBILITÉ ERP DE LA DMA

La Délégation ministérielle à l'accessibilité (DMA) souhaite créer un modèle dématérialisé de la donnée accessibilité des ERP, afin de proposer à terme une cartographie nationale de l'accessibilité des ERP du territoire français avec une optimisation de la collecte des informations.

La Ville de Metz a été invitée à présenter son pro-

jet innovant de carte interactive et fait partie du groupe de travail pour la construction du modèle.

Différents acteurs sont investis dans ce projet : l'Etat, le CEREMA, des Start 'up, des collectivités territoriales et associations représentant les différents types de handicap.

Le projet prévoit plusieurs étapes :

- Elaboration du modèle,
- Phase de tests par un groupe d'utilisateurs,
- Echanges avec les concepteurs pour stabilisation du modèle,
- Présentation devant la Commission données du CNIG (Conseil national de l'information géographique),
- Si adoption par cette commission, le modèle devient standard et pourrait être accompagné d'un texte réglementaire imposant le modèle à tous.
- En 2019, la première étape d'élaboration du modèle a été initiée.

Le projet se poursuivra en 2020.





ANNEXES

ANNEXE 1 :
Arrêté de la CCA > **P.28**

ANNEXE 2 :
Procès-verbal de la CCA du 18 juin 2019 > **P.30**

ANNEXE 3 :
Procès-verbal de la CCA du 9 décembre 2019 > **P.39**

ANNEXE 4 :
Liste des ERP dont les travaux de mise en accessibilité ont été achevés en 2017, 2018 et 2019 > **P.45**

ANNEXE 5 :
Fiche accessibilité circuit
« Cathédrale à la Gare » > **P.49**

ANNEXE 6 :
Charte des Eco-manifestations
> **P.51**

ANNEXE 7 :
Règlement du concours de dessin semaine de sensibilisation au handicap > **P.53**

ANNEXE 8 : Livrables des rencontres du GT-Ravi Atelier
« Logements accessibles » > **P.54**

ANNEXE 1 :

Arrêté municipal portant désignation des membres de la Commission communale pour l'accessibilité



ARRETE MUNICIPAL

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

Le Maire de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2143-3,

VU l'arrêté n°2016-CJ1-1 du 6 juillet 2016 portant nomination des membres de la Commission communale pour l'accessibilité,

CONSIDERANT les départs de Mme Marie-Agnès HOST du Conseil des Seniors, de Mme Claire MATZ de l'Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficients Auditifs de Lorraine, de Monsieur Christian DENYS retraité de la Chambre de Commerce d'Industrie et de Services de la Moselle et de Mme Sabine BERGEROT-BROUSSE, AGENCE INSPIRE METZ - Office de Tourisme de Metz,

CONSIDERANT qu'il incombe au Maire de la Ville de Metz d'arrêter la nouvelle liste des membres de la Commission communale d'accessibilité,

ARRÊTE

Article 1 : La Commission communale pour l'accessibilité est composée comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Collège des élus	
M. Jean-Louis LECOCQ	Mme Isabelle KAUCIC
Mme Agnès MIGAUD	M. Bernard HELLUY
Mme Catherine MERGEN-MOREL	Mme Margaux ANTOINE-FABRY
M. Guy CAMBIANICA	Mme Nathalie DE OLIVEIRA
Mme Caroline AUDOUY	Mme Martine NICOLAS
M. Thierry GOURLLOT	Mme Bérangère THOMAS
Collège des associations de personnes handicapées	
M. Jean-Louis LEOPOLD, Association des Paralysés de France - France Handicap	M. Jean-Louis ARDNER, Association pour Adultes Handicapés
M. Jean-MARTIN BERNET, Association les auxiliaires des aveugles	Mme Michèle HENRY, Association les auxiliaires des aveugles
Mme Marie-José WERGUET, Association des Sourds de Metz et de la Moselle	M. Pierre GAUTIER, Comité Départemental Handisport de Moselle
M. Alain DELIME, Association Universitaire Lorraine Challenge Handicap & Technologies	Mme Dominique PIAULT, Association Envol Lorraine
Mme Marie-Thérèse JELOCHA, Union nationale de familles et amis de personnes handicapées et/ou malades psychiques	Mme Paulette HUBERT, Union nationale de familles et amis de personnes handicapées et/ou malades psychiques

Mairie de Metz
Boîte postale 21025
57036 Metz Cedex 01
Allo Mairie : 0 800 891 891
Service et appel gratuits
Télécopieur : 03 87 55 52 77
www.metz.fr

Tout document émanant ou traité par la Mairie de Metz fait l'objet d'un enregistrement sur support informatique à l'usage exclusif de la Mairie de Metz et de ses partenaires pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant. Ce droit s'exerce par demande écrite adressée à l'Administration Générale, Hôtel de ville - 1 Place d'Armes - 57036 METZ CEDEX 01

Collège des représentants des acteurs économiques	
Mme Géraldine GIORGIO, Chambre de Commerce d'Industrie et de Services de la Moselle	Mme Sandrine DEHLINGER, Chambre de Commerce d'Industrie et de Services de la Moselle
Mme Bérangère SABATHE, AGENCE INSPIRE METZ - Office de Tourisme de Metz	Mme Vanessa BARBEI, AGENCE INSPIRE METZ - Office de Tourisme de Metz
Collège des associations de personnes âgées	
M. Denis PARIETTI	Mme Michèle KLEIN-DESERRE
M. Guy DUVINAGE	Mme Angèle ORRIERE
Collège des représentants des associations d'usagers	
M. Hervé RIBON, association Metz à Vélo	M. Nicolas POULOIN, association Metz à Vélo

Article 2 : Afin d'assurer la cohérence des constats et actions menées sur le territoire métropolitain, est nommée représentante de Metz Métropole, Mme Huguette FOULIGNY, Conseillère Déléguée en charge de l'accessibilité et du handicap

Article 3 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°2016-CJ1-1 en date du 6 juillet 2016 portant nomination des membres de la Commission communale pour l'accessibilité.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de Metz est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et pourra faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg 31 avenue de la Paix 67000 Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Metz, le 14 janvier 2019



Le Maire :

Dominique GROS
Conseiller Départemental de la Moselle

ANNEXE 2 : Procès-verbal de la CCA du 18 juin 2019



PROCES-VERBALDE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ (CCA) DE LA VILLE DE METZ

Mardi 18 juin 2019

La Commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Metz s'est réunie à l'Ecole nationale des ingénieurs de Metz (ENIM), le mardi 18 juin 2019 à 9h, sous la présidence de Madame MIGAUD, Adjointe au Maire de Metz.

Collège des élus :

Présents Mme Agnès MIGAUD - Adjointe au Maire
M. Guy CAMBIANICA - Adjoint au Maire
M. Thierry GOURLOT - Conseiller Municipal

Absents Mme Caroline AUDOUY - Conseillère Municipale
M. Jean-Louis LECOCQ - Adjoint au Maire
Mme Catherine MERGEN-MOREL - Conseillère Déléguée

Collège des représentants d'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées

Présents : M. Jean-Louis LEOPOLD - APF France Handicap
M. Jean-Martin BERNET- Association les auxiliaires des aveugles
M. Alain DELIME- Association "Challenge Handicap et Technologie"
M. Pierre GAUTIER - Comité Départemental Handisport de Moselle
Mme Paulette HUBERT - UNAFAM

Excusées : Mme Marie-José WERGUET - Association des sourds de Metz et de la Moselle
Mme Marie-Thérèse JELOCHA - UNAFAM

Collège des représentants d'associations ou d'organismes représentant des personnes âgées

Présents M. Guy DUVINAGE - Conseil des seniors de la Ville de Metz
M. Denis PARIETTI - Conseil des seniors de la Ville de Metz

Collège des représentants des acteurs économiques

Présents : Mme Sophie DIAZ - Agence Inspire Metz - Office de tourisme de Metz
Mme Bérangère SABATHE - Agence Inspire Metz - Office de tourisme de Metz
Mme Sandrine DELHINGER - Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de la Moselle

Excusée : Mme Géraldine GIORGIO - Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de la Moselle

Collège des représentants d'autres usagers de la Ville

Excusé M. Hervé RIBON - Association Metz à vélo

Collège des représentants de la Commission communautaire pour l'accessibilité de Metz Métropole

Présente Mme Huguette FOULIGNY - Présidente de la Commission communautaire pour l'accessibilité de Metz Métropole

Participaient également à cette réunion

M. Christophe MILAIR Chef du service Stratégie bâtiment - Ville de Metz
Mme Christelle ENAUX-BOLH Chef de la Mission Ville pour tous - Ville de Metz
Mme Virginie ZEWE - Chargée de mission seniors et handicap - Ville de Metz

Introduction

La matinée a commencé par une visite de l'ENIM et une présentation de projets en faveur de l'accessibilité mis en œuvre par des étudiants de cette école :

- Présentation en extérieur devant l'école des deux projets : fauteuil autonome et guidage pour les non-voyants
- Visite des ateliers de l'école et des bureaux d'études
- Fin de la visite au stand handicap avec exposition de plusieurs projets : Side Car, moto adaptée, fauteuil buzzer, fauteuil suiveur de lignes, inclinaison fauteuil, fauteuils de Logo Silver + projet Innov'Chair

Madame MIGAUD ouvre la séance en remerciant les participants pour leur contribution à cette séance.

Les points suivants de l'ordre du jour sont abordés :

Point 1 : Composition CCA - Arrêté 2019

La composition de la CCA a évolué suite aux départs de :

- Mme Marie-Agnès HOST du Conseil des Seniors,
- Mme Claire MATZ de l'Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficients Auditifs de Lorraine,
- M. Christian DENYS retraité de la Chambre de Commerce d'Industrie et de Services de la Moselle
- Mme Sabine BERGEROT-BROUSSE, Agence Inspire Metz - Office de Tourisme de Metz.

Monsieur le Maire a pris un nouvel arrêté portant nomination des membres de la Commission communale d'accessibilité.

Afin d'assurer la cohérence des constats et actions menées sur le territoire métropolitain, a été nommée représentante de Metz Métropole, Mme Huguette FOULIGNY, Conseillère Déléguée en charge de l'accessibilité et du handicap.

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Collège des élus	
M. Jean-Louis LECOQ	Mme Isabelle KAUCIC
Mme Agnès MIGAUD	M. Bernard HELLUY
Mme Catherine MERGEN-MOREL	Mme Margaux ANTOINE-FABRY
M. Guy CAMBIANICA	Mme Nathalie DE OLIVEIRA
Mme Caroline AUDOUY	Mme Martine NICOLAS
M. Thierry GOURLOT	Mme Béangère THOMAS
Collège des associations de personnes handicapées	
M. Jean-Louis LEOPOLD, Association des Paralysés de France (APF)	M. Jean-Louis ARDNER, Association pour Adultes Handicapés
M. Jean-Martin BERNET, Association les auxiliaires des aveugles	Mme Michèle HENRY, Association les auxiliaires des aveugles
Mme Marie-José WERGUET, Association des Sourds de Metz et de la Moselle	M. Pierre GAUTIER, Comité Départemental Handisport de Moselle
M. Alain DELIME, Association Universitaire Lorraine Challenge Handicap & Technologies	Mme Dominique PIAULT, Association Ervol Lorraine
Mme Marie-Thérèse JELOCHA, Union nationale de familles et amis de personnes handicapées et/ou malades psychiques	Mme Paulette HUBERT, Union nationale de familles et amis de personnes handicapées et/ou malades psychiques
Collège des représentants des acteurs économiques	
Mme Géraldine GIORGIO, Chambre de Commerce d'Industrie et de Services de la Moselle	Mme Sandrine DEHLINGER, Chambre de Commerce d'Industrie et de Services de la Moselle
Mme Béangère SABATHE, Agence Inspire Metz - Office de Tourisme de Metz	Mme Vanessa BARBEI, Agence Inspire Metz - Office de Tourisme de Metz
Collège des associations de personnes âgées	
M. Denis PARIETTI	Mme Michèle KLEIN-DESERRE
M. Guy DUVINAGE	Mme Angèle ORRIERE
Collège des représentants des associations d'usagers	
M. Hervé RIBON, association Metz à Vélo	M. Nicolas POULOIN, association Metz à Vélo

Point 2 : Rapport annuel 2018

Le rapport annuel 2018 de la Commission communale pour l'accessibilité a été adopté par le Conseil Municipal en mars 2019. Il a été adressé, comme le prévoit la loi au :

- Préfet du Département
- Président du Département
- Président du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

Il est disponible sur metz.fr à la rubrique « S'engager et s'entraider » puis « Accessibilité ».

Point 3 : Point Ad'AP Ville de Metz

Les éléments de bilan sont disponibles dans le document joint en annexe pages 6 à 16 :

- Point sur les attestations 2018
- Budget 2019
- Programmation des travaux 2019
- Installations ouvertes au public
- Registres publics d'accessibilité

Point 4 : Manifestations culturelles et accessibilité

Metz en Joëlettes

Fruit d'un partenariat avec APF France Handicap, l'Agence Inspire Metz - Office de tourisme et la Ville de Metz, des visites guidées de Metz en Joëlettes sont organisées depuis l'été 2017.

8 visites prévues en 2019 :

- | | |
|----------------|---|
| • 5 juin | Parc Jean-Marie Pelt |
| • 20 juin | Colline Sainte-Croix |
| • 5 juillet | Les venelles de Queuleu |
| • 18 juillet | Chemin des Corporations |
| • 8 août | En passant par la colline Sainte-Croix jusqu'à la Place Saint-Louis |
| • 22 août | Metz Incontournable |
| • 6 septembre | Basilique Saint-Vincent et quartier des Isles |
| • 19 septembre | Chemin des Corporations |

Un stationnement gratuit a été accordé par la Ville aux bénévoles APF Handicap devant l'Agence Inspire Metz pour toutes ces visites.

Visites adaptées au Centre Pompidou-Metz

Dans le cadre de la convention de partenariat entre la Ville de Metz et le Centre Pompidou-Metz, un programme de visites guidées adaptées a été mis en place :

Visites pour les déficients auditifs : mise à disposition d'un interprète en LSF et d'un médiateur culturel

- | | |
|----------------|------------------------------|
| • 23 mai | Exposition «Lee Ufan» |
| • 19 septembre | Exposition « Opéra du monde» |

Visite pour les déficients visuels : mise à disposition d'un médiateur culturel et commentaires adaptés

- 11 mars Exposition « Lee Ufan »

Visite pour les PMR : possibilité de stationner sur le parvis du CPM, entrée gratuite pour les accompagnateurs et mise à disposition d'un médiateur culturel

- 12 septembre Exposition « Opéra du monde »
- 28 novembre Exposition « Opéra du monde »

Améliorations de l'accessibilité des manifestations Ville de Metz

Un travail important a été engagé, avec les services municipaux concernés et les associations organisatrices, qui a abouti aux améliorations suivantes cette année :

Constellations :

- Sensibilisation des médiateurs à l'accueil des personnes en situation de handicap
- Mapping de la Cathédrale, emplacement PMR réservé surveillé par un agent dédié et mise en place d'une signalétique pour identifier et repérer cet emplacement
- Parcours Pierres Numériques accessible aux PMR (à l'exception de l'ancien transformateur du Moulin des thermes)
- Les informations figuraient dans la brochure Constellations

Concerts Place de la république (21 et 22 juin) :

- Agent dédié à l'espace PMR

Feu d'artifice le 14 juillet au Plan d'eau :

- Placement d'un agent en surveillance dès 8h du matin à proximité des stationnements PMR
- Signalétique depuis la patinoire pour indiquer l'emplacement des 2 plateformes PMR

Le P'tit train touristique :

Possibilité pour une personne en fauteuil roulant de monter dans le train

- 1 banquette amovible permet de placer un fauteuil dans le train (réservation obligatoire)
- Un emplacement est prévu pour mettre le fauteuil (plié) dans le train

Grande roue place d'Armes : négociations en cours pour un accès PMR

En outre, la Mission Développement Durable et Solidaire a rédigé avec l'appui des services une Charte d'engagement pour la mise en œuvre d'éco-manifestations comprenant une rubrique spécifique « Accessibilité ».

Festival Livre à Metz (5 au 7 avril) :

- Diffusion d'une vidéo présentant le programme en LSF
- Présence d'un auteur sourd en dédicace et en conférence
- 2 spectacles d'un conteur sourd
- 3 conférences-débat en LSF
- Affichage de panneaux en LSF

Festival Hop Hop Hop (11 au 14 juillet) :

- Information sur l'accessibilité des sites sur la brochure de communication au moyen d'un pictogramme et sur le site Internet une page dédiée à l'accessibilité donnait des informations complémentaires
- Pour les personnes déficientes auditives un pictogramme dans le programme et sur le site indiquait les spectacles accessibles à ce public

Point 5 : Sensibilisation au handicap auprès des élèves du primaire

Challenge piétons

Le 15ème challenge piétons de la Ville de Metz a eu lieu le jeudi 6 juin 2019, place de la République. Le challenge réunit sur une journée près de 900 enfants des classes messines de CE1 qui sont amenés à parcourir un itinéraire d'environ 2 km jalonné dans les rues de Metz et à participer aux ateliers présents sur la place de la République. Ces ateliers ont pour but de sensibiliser les enfants dans les domaines de la sécurité et du déplacement en Ville. Cette année, comme les 2 années précédentes un stand "handisport" et un stand "déplacement des piétons déficients visuels" ont été mis en place :

- Le stand "handisport" tenu par le Comité départemental handisport de Moselle proposait une animation fléchette pendulaire,
- Le stand "déplacement des personnes déficientes visuelles" animé par l'association les auxiliaires des aveugles, l'association des chiens guides du Grand Est, Gazole et la Mission Ville pour tous, proposait un parcours les yeux bandés et des échanges/conseils pour savoir comment se comporter avec une personne déficiente visuelle avec ou sans chien guide d'aveugle.

20 bénévoles, dont 3 étudiants de l'Écoles des Arts et Métiers de Metz, 4 chiens guide d'aveugle ont sensibilisés près de 300 élèves sur la journée. Mr Bernet souligne la satisfaction de l'ensemble des bénévoles qui ont participé à cette manifestation qui présente un intérêt indéniable pour les enfants et adultes qui en bénéficient.

Semaine de sensibilisation au handicap

L'objectif de cette opération est de permettre aux enfants de comprendre ce qu'est le handicap de lutter contre les préjugés et favoriser l'école inclusive. Elle se déroule en décembre, dans le cadre de la Journée Internationale des personnes handicapées, dans les 33 écoles élémentaires de la Ville pour les enfants du CE2, CM1 et CM2.

Une démarche pédagogique est mise en place : des séances de 2h animées par les enseignants avec des échanges et des mises en situation pratiques grâce au kit de sensibilisation conçu par l'Éducation Nationale et financé par la ville qui contient :

- Un guide d'accompagnement pour la préparation des interventions : méthodologies, contenus et objectifs
- Du matériel pour l'animation : textes en braille, livres de littérature jeunesse, images, jeu de motricité, lunettes occultantes, casque anti-bruit...

Le bilan de l'action menée en 2018 va être réalisé avec l'Éducation Nationale et une restitution sera fournie lors de la prochaine réunion plénière de la CCA. Cette action sera également renouvelée en 2019.

Point 6 : Convention de partenariat Ville de Metz - CCAS – FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs) pour le développement d'actions d'informations concernant l'emploi à domicile entre particuliers

Cette convention signée le 4 juin 2019 va permettre :

- Un accès sans frais à l'Espace Particulier Emploi où employeurs, futurs employeurs et employés trouveront des réponses à leurs interrogations : comment embaucher un salarié, le CESU comment ça fonctionne, quelles formations existent, qui s'occupe de ma retraite...
- La formation d'agents Ville et CCAS car plusieurs services municipaux sont concernés par cette thématique : la petite enfance, l'éducation, le CCAS, les mairies de quartiers, le service emploi et développement économique.
- La promotion et valorisation de ce secteur d'activité qui va être de plus en plus sollicité à l'avenir par l'organisation notamment d'actions d'information en direction du grand public. Le projet d'une conférence sur le handicap en décembre est actuellement à l'étude.

Point 7 : Brioche de l'amitié avec l'AFAEDAM

Depuis plusieurs années la Ville de Metz soutien cette opération de solidarité dont les bénéficiaires servent à financer des projets en faveur des personnes en situation de handicap notamment un programme de 40 logements adaptés à Marly. La vente de brioches aura lieu du 7 au 13 octobre 2019.

AFAEDAM recherche des bénévoles pour les aider à vendre :

- Dans les rues de Metz le 12 octobre
- Ou en prévente dans vos associations/réseaux

Tous les bénévoles participeront au lancement de la campagne de l'opération qui se déroulera dans les locaux du nouvel ESAT à Borny le 4 octobre 2019 (date à confirmer). Si vous êtes intéressé(e) pour contribuer à cette opération, merci de le faire savoir à Virginie Zewe : 03 87 55 84 59 ou vzewe@mairie-metz.fr

Point 8 : Divers

Concernant les sujets "voirie" voici les éléments de réponse transmis par la Cellule accessibilité et sécurité des déplacements de la Métropole :

Zone de rencontre place Saint-Nicolas

Cet aménagement sous forme de zone de rencontre a fait l'objet d'un accompagnement temporaire toujours en place, notamment via la pose de balisettes et de panneaux d'information temporaire de grande dimension.

La Métropole va également communiquer auprès des TMM afin de sensibiliser les conducteurs à ce carrefour particulier.

Place de la Gare

D'un point de vue global, dans le contexte du futur achèvement de l'urbanisation des terrains situés derrière la gare (Centre des congrès, Hôtel Campanile, Hôtel de la Métropole, bâtiment tertiaire) il est envisagé de réinterroger l'emplacement des arrêts de bus et de cars interurbains qui sont aujourd'hui répartis devant la gare, derrière la gare au niveau du pôle d'échange multimodal, et enfin au niveau de la gare routière. L'objectif est de clarifier la localisation des arrêts, pour l'ensemble des usagers, afin ensuite de proposer un jalonnement et un guidage efficaces notamment pour les personnes à mobilité réduite. En ce sens, un échange est programmé avec la Région qui est l'autre autorité organisatrice en matière de mobilité ainsi que la SNCF.

Ce jalonnement et ce guidage porteront sur l'avant et sur l'arrière de la Gare.

Concernant plus spécifiquement la place De Gaulle, il s'agit d'une place récente, refaite lors des travaux METTIS, toute modification devant être validée par l'ABF et par l'architecte de la place. La SNCF a annoncé le remplacement prochain des roches anti-intrusions par du mobilier spécifique. Une demande a été adressée à la SNCF pour libérer cette bande de guidage. Ce dossier est en cours.

Suite aux premières analyses, la mise en œuvre de bandes de guidage (dont le remplacement des bandes de guidage actuelles, semble-t-il non adaptées), deux options sont à l'étude :

- Mise en œuvre de dalles de guidage : suppose des travaux lourds de démolition d'une partie du dallage. Le dallage étant en pierre éclatée avec un relief important, il n'est pas certain que les nouvelles dalles de guidage soient détectées. Cette solution serait en outre très onéreuse (coût des travaux et coût des dalles de guidage taillées sur mesure) et suppose au préalable l'acceptation d'une nouvelle démolition d'une partie importante du dallage de cette place dont la réfection est récente.
- Mise en œuvre de bandes de guidage collées : outre les questions d'esthétique, se pose la question de la tenue de ces bandes sur des pavés avec un fort relief

Un plan d'implantation d'une bande de guidage entre l'entrée de la gare et l'angle Vauban / Curel passant à proximité des quais Mettis a été réalisé par un Bureau d'étude. Cette possibilité d'implantation a été soumise au service réglementation de la Ville de Metz afin de s'assurer que la bande de guidage reste libre en cas d'occupation du domaine public (Marché de Noël, etc.). Une estimation financière pourra ensuite être produite sur la base de ce plan et en fonction de différents matériaux conformes à la norme NF P98-352 sur les bandes de guidage, tout en étant conscient des problématiques techniques et du coût financier important liés à ces travaux.

Place de la République

Il s'agit également d'une place refaite récemment, toute modification devant être validée par l'ABF et par l'architecte de la place.

Concernant les ruptures de niveau, il s'agit là d'un geste architectural du concepteur de cette place. Supprimer ces ruptures de niveau suppose de reprendre une grande partie de la place, travaux qui ne sont pas envisageables, le dallage de la place étant par ailleurs en bon état.

Points d'apports volontaires (PAV)

La problématique des dépôts autour des PAVE est malheureusement bien identifiée. La Direction du cycle des déchets de Metz Métropole ainsi que le Pôle Propreté de la Ville de Metz travaillent activement à la résolution de cette problématique, notamment par l'installation de trappes de plus grande capacité aux endroits adéquats, en menant des actions pour éliminer ces dépôts lorsqu'ils sont observés, ainsi que des actions préventives de sensibilisation avec la population.

Informations des associations pour les compétences de la Métropole

Suite à la demande des membres de la CCA, la Métropole confirme que le programme de travaux 2020 pourra être présenté aux membres de la CCA.

Doléances diverses :

Passage piéton de la rue du juge Pierre Michel : En l'état, la contre-allée est censée être un espace piéton dans le prolongement du plateau piétonnier où transitent des véhicules qui veulent en sortir. La bande d'éveil de vigilance (BEV) est effectivement sur la partie de la contre-allée où les véhicules en transit passent mais où ils sont censés rouler au pas et laisser la priorité aux piétons. Elle est également difficilement repérable par les usagers car elle est éloignée du mur qui leur sert en général de guide pour se déplacer le long de la rue du Juge Pierre Michel. Cependant, si nous marquons des bandes blanches de passage piétons sur cette partie de la contre allée et déplaçons la BEV à proximité du mur, nous risquons de créer un effet chaussée / trottoir qui inciterait les véhicules à rouler plus vite, sur un espace qui est censé être piéton.

Place de parking PMR des Arènes : cette réduction du nombre de places PMR au profit de la création de places de dépose minute (demandées par les associations d'usagers) a fait l'objet d'une décision conjointe Metz Métropole et Ville de Metz. A noter que les personnes détentrices d'une carte PMR peuvent se garer gratuitement sur les nombreuses places payantes de l'avenue Louis le Débonnaire.

Présence de trous sur les trottoirs : Metz Métropole a récemment mis en place une plateforme permettant aux usagers de signaler ce type d'anomalies. Ce type de doléances peut donc désormais être signalé via le formulaire en ligne présent sur le site Internet de la Métropole ou en contactant par téléphone la Métropole. Les équipes de voirie de la Métropole interviennent ensuite pour traiter les désordres constatés.

Circulation des véhicules électriques type trottinette (nouveaux engins de déplacement personnel) : un Décret national est en cours de préparation qui devrait préciser les règles de circulation de ces véhicules.

Challenge handicap et technologies

Alain DELIME, indique que le Challenge handicap et technologies a lieu tous les quatre ans et celui de 2020 se déroulera à Metz. Aussi, il propose d'impliquer la Ville à cet évènement en créant, par exemple, un prix Ville de Metz.

Expertise d'usage des membres de la CCA

Les membres de la CCA rappellent qu'ils sont à la disposition des services municipaux pour les accompagner dans la levée des obstacles et mettre à leur disposition leur expertise d'usage. Christophe Milair prend bonne note de cette proposition et fera appel à leurs compétences le cas échéant. Il est envisagé de présenter le fauteuil chenille qui pourrait être mis à disposition dans les cimetières pour les déplacements des PMR.

La séance est levée à 12h30.

Pour le Président
de la Commission Communale
pour l'Accessibilité de la Ville de Metz
L'Adjointe Déléguée,

Agnès Migaud

ANNEXE 3 : Procès-verbal de la CCA du 9 décembre 2019



PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ (CCA) DE LA VILLE DE METZ

Lundi 9 décembre 2019

La Commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Metz s'est réunie dans le Petit Salon de l'Hôtel de Ville le lundi 9 décembre 2019 à 9h, sous la présidence de Madame MIGAUD, Adjointe au Maire de Metz.

Collège des élus :

Présents Mme Agnès MIGAUD - Adjointe au Maire
M. Guy CAMBIANICA - Adjoint au Maire

Excusés Mme Caroline AUDOUY - Conseillère Municipale
M. Jean-Louis LECOCQ - Adjoint au Maire
Mme Catherine MERGEN-MOREL - Conseillère Déléguée
M. Thierry GOURLOT - Conseiller Municipal

Collège des représentants d'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées

Présents : M. Jean-Louis LEOPOLD - APF France Handicap
Mme Michèle HENRY - Association les auxiliaires des aveugles
Mme Marie-José WERGUET - Association des sourds de Metz et de la Moselle
Mme Mme Paulette HUBERT - UNAFAM

Excusés : Mme Marie-Thérèse JELOCHA - UNAFAM
M. Alain DELIME - Association "Challenge Handicap et Technologie"

Collège des représentants d'associations ou d'organismes représentant des personnes âgées

Présents M. Guy DUVINAGE - Conseil des seniors de la Ville de Metz
M. Denis PARIETTI - Conseil des seniors de la Ville de Metz

Collège des représentants des acteurs économiques

Présents : Mme Sophie DIAZ - Agence Inspire Metz - Office de tourisme de Metz
Mme Béangère SABATHE - Agence Inspire Metz - Office de tourisme de Metz
Mme Sandrine DELHINGER - Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de la Moselle

Excusée : Mme Géraldine GIORGIO - Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de la Moselle

Collège des représentants d'autres usagers de la Ville

Excusé M. Hervé RIBON - Association Metz à vélo

Collège des représentants de la Commission communautaire pour l'accessibilité de Metz Métropole

Présente Mme Huguette FOULIGNY - Présidente de la Commission communautaire pour l'accessibilité de Metz Métropole

Participaient également à cette réunion

M. Christophe MILAIR Chef du service Stratégie bâtiment - Ville de Metz
M. Maxime LE CORRE Chef de service Nouvelles Mobilités - Metz Métropole
M. Stéphane ANCIEN Technicien études sécurité des déplacements et accessibilité - Metz Métropole
Mme Christelle ENAUX-BOHL Chef de la Mission Ville pour tous - Ville de Metz
Mme Virginie ZEWE Chargée de mission seniors et handicap - Ville de Metz
Mme Sarah ABOU-DAHAB Assistante de projets - Ville de Metz

Introduction

Madame MIGAUD ouvre la réunion en remerciant les participants pour leur présence et leur contribution à cette séance.

Les points suivants de l'ordre du jour sont abordés :

Point 1 : Intervention de la FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs)

Mme Coralie CZUBAK, animatrice régionale Réseau Particulier Emploi Grand Est a présenté la FEPEM et la convention de partenariat conclue entre la Ville de Metz, le CCAS et la FEPEM pour le développement d'actions d'informations concernant l'emploi à domicile. Les membres de la CCA ont reçu de la documentation et les coordonnées de la FEPEM à Metz pour les aider à trouver des réponses et être accompagnés : 09 72 72 72 76 ou grandest@particulieremploi.fr (cf. document joint).

Point 2 : Point Ad'AP Ville de Metz

Les éléments de bilan sont disponibles dans le document joint en annexe pages 4 à 12 :

- Bilan des attestations
- Etat d'avancement des attestations par année
- Liste des bâtiments certifiés et en attente de certification
- Travaux en cours
- Budget 2019
- Budget investi depuis 2017
- Programmation des travaux 2020
- Installations ouvertes au public
- Registres public d'accessibilité

Point 3 : Projet de modélisation des données accessibilité ERP par la DMA

La Délégation ministérielle à l'accessibilité (DMA) souhaite créer un modèle national dématérialisé de la donnée accessibilité des ERP. Plusieurs acteurs contribuent à la réalisation de ce projet : Etat, CEREMA, Start 'up, collectivités territoriales et associations.

La Ville de Metz a été invitée à présenter son projet innovant de carte interactive disponible depuis le site internet de la ville metz.fr [et](#) sur geo.metzmetropole.fr. Cette carte permet de faciliter et d'anticiper les déplacements des usagers en les informant sur l'accessibilité de premier niveau de chaque établissement (entrées des bâtiments).

Étapes pour la modélisation :

- Elaboration du modèle
- Test par un groupe d'utilisateurs
- Echanges avec les concepteurs pour stabilisation du modèle
- Présentation devant la Commission données du CNIG (Conseil national de l'information géographique)

Si le modèle est adopté, il deviendra standard et il pourrait être accompagné d'un texte réglementaire imposant le modèle à tous.

M. Jean-Louis Léopold nous fait savoir que APF France Handicap réfléchi à la mise en place d'un nouveau label "ACCEVE : Accès et convenance des espaces de vies". Ce label développera les axes suivants :

- La qualité d'usage pour tous
- L'expression des besoins avant les projets
- Favoriser la concentration plutôt qu'une information sur le projet
- Intervenir en amont des programmes pour ne plus être dans la réparation

Point 4 : Sensibilisation au handicap des élèves du primaire

Depuis 2017, la Ville met en œuvre une semaine de sensibilisation au handicap à destination des élèves des 33 écoles élémentaires de Metz pour les classes du CE2 au CM2. En 2019 cette opération a été renouvelée du 2 au 6 décembre et une vingtaine de classe a bénéficié d'ateliers de sensibilisation animés par les enseignants.

En octobre, pour inciter les enseignants à organiser ces ateliers de sensibilisation, un concours d'affiche a été lancé dans les écoles : il s'agissait de réaliser une production visuelle, élément central de l'affiche pour la promotion de la Semaine de sensibilisation au handicap sur le thème : "Un enfant différent heureux à l'école au milieu des autres !".

En novembre un jury s'est réuni et 2 écoles ont été récompensées pour leur créativité et leur originalité :

- 1er prix du jury : classe CE2/CM1 de Mme LEBEAU de l'école biculturelle Gaston Hoffman
- Prix "coup de cœur" : classe de CM1 de Mme KIRCH de l'école Louis Pergaud

Le vendredi 6 décembre une cérémonie de remise des prix a eu lieu à l'école Gaston Hoffmann en présence de Mme Danièle BORI, Adjointe au Maire et de M. Olivier COTTET, Inspecteur d'Académie-Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Moselle.

Chaque classe a reçu en récompense :

- Un kit de 6 robots de programmation,
- Une tablette,
- Un diplôme,
- Un livre "Tempête au Haras" offert à chaque élève.

Point 5 : Accessibilité aux manifestations culturelles

- Depuis 3 ans un partenariat est mené avec le Centre Pompidou Metz ce qui a permis d'organiser des visites adaptées pour 58 personnes en 2019 :

Visite pour les déficients auditifs avec la mise à disposition d'un interprète en LSF et d'un médiateur :

- Le 23 mai : Exposition «Lee Ufan», 14 participants
- Le 19 septembre: Exposition « Opéra du monde», 10 participants

Mme Marie-José WERGNET qui a participé à l'une de ces visites indique qu'il n'est pas nécessaire, les personnes sourdes, d'évoquer les différents sons car ce sont des notions inconnues pour ce public. Il est en est de même pour les textes lus, les sourds en général ne pratique pas beaucoup la lecture. Mais elle précise qu'en dehors de ces remarques, la visite était très intéressante.

Visite pour les déficients visuels avec la mise à disposition d'un médiateur avec des commentaires adaptés :

- Le 11 mars : Exposition « Lee Ufan », 14 participants

Mme Michèle HENRY évoque son expérience positive et réussie pour laquelle des tableaux ont été reproduits et qui pouvaient être touchés par les malvoyants. De plus, la médiatrice a rendu ce moment enrichissant.

Visite pour les PMR avec possibilité de stationner sur le parvis du CPM, entrée gratuite pour les accompagnateurs et mise à disposition d'un médiateur :

- Le 12 septembre: Exposition « Opéra du monde», 13 participants
- Le 28 novembre : Exposition « Opéra du monde», 10 participants

A l'occasion du mapping d'hiver de la Cathédrale un emplacement PMR réservé, surveillé par un agent dédié et la mise en place d'une signalétique pour identifier et repérer cet emplacement ont été installés.

- Dans le document de mise à disposition du domaine public, qui doit être rempli par les associations lorsqu'elles organisent des manifestations, un article "accessibilité" a été ajouté, il rappelle les règles d'accessibilité en vigueur dont doivent bénéficier leurs installations.
- Le REIACTIS (Réseau d'études International sur l'âge, la citoyenneté et l'intégration socio-économique), réseau de chercheurs impliqués dans le champ du vieillissement, organise à Metz son sixième colloque international : "société inclusive et avancé en âge." A cette occasion, une journée de rencontre entre chercheurs et citoyens est proposée le jeudi 6 février 2020 de 11h à 18h autour de trois grandes thématiques :
- Les défis de la longévité, vivre 100 ans et plus
- Vivre vieux, vivre mieux ?

- Droits de vieillir et pouvoirs d'agir : Citoyen la vie durant

La participation à cette rencontre est gratuite sur inscription, dans la limite des places disponibles. Inscriptions sur metz.fr rubrique Agenda, sur la fiche de l'événement concerné.

- Le 10 décembre, à l'Hôtel de ville, ont eu lieu des ateliers citoyens avec l'objectif de faire remonter aux chercheurs/scientifiques qui animeront la journée citoyenne du 6 février, les questions que se posent les citoyens par rapport aux sujets du colloque « Société inclusive et avancée en âge », afin qu'ils puissent y répondre en février.

Point 6 : Expertise d'usage des membres de la CCA

Les membres de la CCA ont été sollicités par la Ville de Metz :

Pour l'accessibilité dans les cimetières

- APF France Handicap a été sollicitée pour tester un matériel "Fauteuil sur chenillette" pour permettre l'accessibilité dans les cimetières aux PMR. Cette visite a eu lieu le 15 octobre au cimetière de l'Est. L'association s'interroge sur la pertinence de ce fauteuil car il nécessite une aide humaine, des transferts de personnes de fauteuil à fauteuil et son utilisation nécessite un accompagnement humain.

Réponses à des doléances d'usagers

- Informations sur les transports PMR : APF France Handicap a informé une famille messine sur les possibilités de transport pour partir en vacances avec un enfant en situation d'handicap.

Informations sur les télécommandes pour les feux avec annonces sonores : l'association les Auxiliaires des aveugles de Metz a renseigné un usager sur l'obtention et le fonctionnement des télécommandes pour les feux avec annonces sonores.

POINT 7 : Divers

Remarques des membres de la CCA

- APF France Handicap signale un problème d'accessibilité de la descente qui relie la place sous l'église St Pierre aux Nonnains et le boulevard Poincaré.
- Metz Métropole indique qu'elle va organiser une réunion avec l'association et le Pôle Parcs et jardins de la Ville pour envisager des solutions à court et moyen termes permettant de traiter ou d'atténuer ce problème de déclivité.
- Mme Michèle HENRY signale que les bandes podotactiles de certains passages piétons du quartier Sainte-Thérèse sont dangereuses puisqu'elles ne sont pas dans l'axe du passage piéton. Metz Métropole a mené une expérience en octobre, sur l'utilisation de nouveaux aménagements. Un retour est prévu début 2020 sur les préconisations envisagées.

En complément, Metz Métropole nous informe que ce quartier va également faire l'objet d'une zone 30.

- Mme Marie-José WERGNET fait remarquer que sur les pistes cyclables, les vélos ne respectent pas les délimitations des couloirs qui leurs sont réservés, ce qui peut être dangereux pour les piétons.
- Metz Métropole rappelle la règle : pour être reconnaissable, chaque couloir (cycliste et piéton) dispose d'un revêtement différent et une ligne blanche les sépare.
- Par ailleurs, Mme WERGNET fait une demande pour que le n°114, numéro d'urgence des

- personnes sourdes et malentendantes, soit inscrit sur le site de la Ville.
- Enfin, elle souhaite que la Ville étudie la possibilité que la carte interactive accessibilité soit compatible avec les logiciels de synthèse vocale.
 - L'Agence Inspire Metz - Office de tourisme indique qu'elle poursuit son travail pour le Label Tourisme et Handicap. En 2019, une visite de la Cathédrale en LSF a été organisée et sera renouvelé en 2020. Le partenariat avec la Ville de Metz sera également reconduit.
 - La Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de la Moselle informe qu'elle continue d'accompagner les commerçants dans la mise aux normes de l'accessibilité de leurs ERP. Une baisse des demandes est constatée par rapport à la période 2015/2017. Elle fait également savoir qu'à partir de 2020 l'accueil du public se fera dans les locaux de la CCI au 5 Rue Jean Antoine Chaptal à Metz et non plus Avenue Foch car ces locaux ne sont pas accessibles.
 - APF France Handicap souhaite que le compte rendu de la CCA soit envoyé dans le mois qui suit la réunion plénière.

Conclusion

Pour conclure, Mme Agnès MIGAUD remercie les membres de la CCA pour tout le travail mené et constate une amélioration avec des rendez-vous de travail fixés régulièrement. Elle reconnaît qu'il reste des progrès à faire notamment pour associer la CCA dans la co-construction des projets en amont. Elle rappelle que ce mandat a été marqué par l'Ad'AP qui a permis de faire progresser l'accessibilité sur le territoire messin.

La séance est levée à 11h00.

Pour le Président
de la Commission Communale
pour l'Accessibilité de la Ville de Metz
L'Adjointe Déléguée,

Agnès Migaud

ANNEXE 4 :

Liste des ERP dont les travaux de mise en accessibilité ont été achevés en 2017, 2018, 2019 et disposent d'une attestation

Listes des établissements où les travaux de mise en accessibilité ont été achevés qui disposent d'une attestation d'accessibilité

ANNEE 2017

Établissements scolaires

- Ecole maternelle Domaine Fleuri - 10 rue du Bon Pasteur - Borny
- Ecole maternelle Le Trimazo - 10 rue Notre-Dame de Lourdes - Devant-les-ponts
- Ecole maternelle Les Quatre Bornes - 11 rue Louis Bertrand - Devant-les-ponts
- Ecole élémentaire Les Quatre Bornes - 11 rue Louis Bertrand - Devant-les-ponts
- Ecole élémentaire, restaurant scolaire, centre d'éducation motrice Fort Moselle - 5 rue Rochambeau - Les Iles
- Ecole maternelle Fort Moselle - 5 rue Rochambeau - Les Iles
- Ecole maternelle Les Coccinelles - rue Martin Champ - Magny
- Ecole maternelle Saint-Martin - 3 en Chandellerue - Metz-centre
- Ecole maternelle Michel Colucci - 5/7 rue Yvan Goll - Patrotte, Metz-nord
- Ecole maternelle Les Petits Poucets - 5 rue Dominique Macherez - Plantières, Queuleu

Équipements sportifs

Ancienne Capitainerie - Quai des régates - Ancienne Ville

- COSEC Paul Valery - Nouvelle salle de sports - rue Henri Bergson - Borny
- Salle d'Escrime - rue de Belletanche - Borny
- Complexe sportif de rugby - Club house - rue de Mercy - Grange-aux-bois
- Complexe sportif de rugby - Vestiaires - rue de Mercy - Grange-aux-bois
- Complexe sportif des Hauts de Blémont - Halle d'Athlétisme (L'Anneau) - 90 rue du Général Metman - Borny
- Complexe sportif Grange-aux-bois - 2 rue de la Baronète - Grange-aux-bois
- Gymnase Hannoncelles - rue d'Hannoncelles – Sablon

Bibliothèques Médiathèques

- Médiathèque Jean-Macé - boulevard de Provence - Borny
- Verlaine Services numériques - 1 place de la Bibliothèque - Les Iles
- Mairies de quartier
- Mairie de quartier de Borny - 4 boulevard de Provence
- Mairie de quartier de Queuleu - 1 rue du Roi Albert

Établissements d'accueil du jeune enfant

- La maison des lutins et Service information petite enfance - 57 boulevard d'Alsace - Borny
- Multi-accueil "Les Guérets" - 10 rue du Comte Emmerly - Plantières, Queuleu
- Multi-accueil l'Amphithéâtre - 2 rue Hisette - Sablon
- Multi-accueil Unis-vers d'enfants - 177 avenue André Malraux - Sablon

Édifices culturels

- Eglise Notre-Dame - rue de la Chèvre - Metz-centre
- Temple Neuf - place de la Comédie - Metz-centre

Résidences Personnes Agées

- Résidence Personnes Agées Désiremont - 4 avenue de Lyon – Bellecroix

Autres établissements

- Locaux associatifs - 2 rue des Campanules
- Pôle des Lauriers - rue d'Anjou - Borny
- Locaux associatifs (Faux-Mouvement) - 4 rue du Change - Metz-centre
- Services Ville de Metz - 144 avenue de Thionville - Patrotte, Metz-nord
- Mairie de quartier, Multi-Accueil "Le Château", Mission Locale - 74 avenue de Thionville - Patrotte, Metz-nord

ANNEE 2018

Établissements scolaires

- Ecole maternelle Les Chardonnerets II – 49 rue Charlotte Jousse - Vallières
- Ecole maternelle Saint- Eucaire – 6 rue de l'Epaisse Muraille – Metz-centre
- Ecole maternelle le Pré Vert – 2 rue du Stoxey - Bellecroix
- Ecole maternelle Michel Colucci – 5/7 rue Yvan Goll – Patrotte Metz-Nord
- Ecole maternelle Cavalier Bleu 1 – 35 rue Auguste Prost – sablon
- Ecole maternelle Cavalier Bleu 2 – 19 Sente à My – Sablon
- Ecole maternelle Arc en ciel – 11 rue de Pange - Borny
- Ecole maternelle Trimazo – 10 rue Notre Dame de Lourdes – Devant-les-Ponts
- Ecole maternelle La Flûte Enchantée – 91 Route de Woippy - Devant-les-Ponts
- Ecole maternelle Clair Matin – 9 rue Périgeux - Bellecoix
- Ecole maternelle l'Arbre Roux – 20 rue René Paquet - Devant-les-Ponts
- Ecole maternelle La Clairière – 6 rue de Mercy - Grange-aux-Bois
- Ecole primaire Saint-Eucaire A – 6 rue de l'Epaisse Muraille – Metz-centre
- Ecole primaire Saint-Eucaire B – 1 rue de la Grève – Metz-centre
- Ecole primaire Les Pépinières – Rue Martin Champ - Magny
- Ecole primaire Louis Pergaud – 2 rue Jules Michelet - Borny
- Ecole primaire Château Aumiot – 6 rue Notre Dame de Lourdes – Devant-les-Ponts
- Ecole primaire Jean de la Fontaine – 6 rue de Mercy - Grange-aux-Bois
- Restaurant scolaire Les Quatre Bornes – 11 rue Louis Bertrand – Devant-les-Ponts
- Restaurant scolaire Grange aux Bois – 6 rue de Mercy - Grange-aux-Bois

Équipements sportifs

- Gymnase Vallières – 10 rue des Carrières - Vallières
- Gymnase du Luxembourg 6 Square du Luxembourg – Metz-centre
- Gymnase de la Patrotte – Rue Théodore Gargan – Patrotte Metz-Nord
- Piscine Olympique Lothaire – 44 rue Lothaire – Metz-Centre
- Vestiaire stade olympique d'athlétisme – Boulevard saint-Symphorien – Nouvelle Ville

Équipements socioculturels

- MJC 4 Bornes – Rue Etienne Gantrel – Devant-les-Ponts

Établissements d'accueil du jeune enfant

- Multi accueil de Vallières – 36 rue des Marronniers - Vallières
- Multi accueil de Magny – 71bis rue des Roseaux - Magny

Club seniors

- Club senior Soleil d'Automne – 52 rue Saint-Bernard –Sablon

Édifices culturels

- Eglise Saint-Simon Saint Jude – Place de France – Metz-centre
- Eglise Saint-Eucaire – Rue Saint-Eucaire – Metz-centre
- Eglise Sainte-Lucie – Rue Pierre jean – Vallières

Autres Établissements

- La Poste – 38 rue des Trois Evêchés - Queuleu
- Terrain de Camping – Accueil – Allée de Metz Plage – Metz-centre
- Terrain de Camping – Epicerie - Accueil – Allée de Metz Plage – Metz-centre
- Terrain de Camping – Sanitaires 1 - Accueil – Allée de Metz Plage – Metz-centre
- Terrain de Camping – Sanitaires 2 - Accueil – Allée de Metz Plage – Metz-centre
- Centre Communal d'Action Sociale de Metz (CCAS) : 22/24 rue du Wad Billy – Metz Centre

ANNEE 2019**Établissements scolaires**

- Ecole maternelle Joyeux Pinsons - 7 Rue du Dauphiné - Borny
- Ecole maternelle les Mésanges - 9 Rue du Dauphiné - Borny
- Ecole primaire Emilie du Châtelet - Rue des Dames de Metz - Sablon
- Ecole primaire Jean Monnet - 1 Avenue de Lyon - Bellecroix
- Ecole primaire Jean Moulin Bâtiment 1 - 4 Rue Charles Nauroy - Patrotte, Metz-Nord
- Ecole primaire Auguste Prost - 33 Rue Auguste Prost - Sablon

Équipements sportifs

- Complexe sportif Haut de Blémont - Vestiaires Football (ancien) - 90 Rue du Général Metman - Borny
- Complexe sportif Haut de Blémont - Nouveau vestiaire - 90 Rue du Général Metman - Vallières-les-Bordes
- Complexe sportif Haut de Blémont - Club House - Rue du Général Metman - Borny
- Complexe sportif Lothaire - Vestiaires avec infirmerie APM - 1 Rue de la Lorraine Sportive - Sablon
- Complexe sportif Lothaire - Vestiaires Stade APM Emile WEINBERG - 1 Rue de la Lorraine Sportive - Sablon
- Complexe sportif Lothaire - Club house- 1 Rue de la Lorraine Sportive - Sablon
- Gymnase Fournier - Rue du Général Fournier - Centre-ville

- Complexe sportif Baron Dufour - Vestiaire - Rue René Paquet - Devant-Les-Ponts
- UL Plantières - Vestiaires Douches - Rue de Belletanche - Borny
- UL Plantières - Club house - Rue de Belletanche - Borny
- Palais des Sports - 3 Boulevard Saint-Symphorien - Longeville-lès-Metz
- Régates Messines - 2 Quai des Régates - Centre-ville
- Piscine de Belletanche + bureaux - Rue de Belletanche - Borny

Équipements socioculturels

- CALP de Plantières - 2a Rue Mgr Pelt- Plantières-Queuleu
- Centre social Espace de la Grange-aux-Bois - 1 Rue du Bois de la Dame – Grange-aux-Bois
- Centre Culturel la Corchade - 37 rue Saulnois - Vallières-les-Bordes

Établissements d'accueil du jeune enfant

- Halte-garderie Le Chat botté - 72 Rue de la Ronde - [Devant-les-Ponts](#)
- Multi accueil des Buissonnets - 31 Ter Rue de Verdun - Nouvelle-Ville
- Multi accueil Les Jardins - 12 Rue André Theuriet - Sablon

Bibliothèque Médiathèque

- Bibliothèque Médiathèque du Pontiffroy - 1 Place de la Bibliothèque - Les Iles

Autres Établissements

- Police Municipale + Locaux associatifs - 59 Rue Chambièrre - Les Iles
- Office de Tourisme - 2 Place d'Armes - Centre-ville

ANNEXE 5 : Fiche accessibilité circuit "Cathédrale à la Gare"



Circuit de la Cathédrale à la Gare



Copyright « Agence Inspire Metz »

Parcours



Départ de l'agence Inspire Metz-Office de tourisme - Arrivée Gare de Metz

Distance à parcourir : 6 km



1H30

Accessibilité



- ▮ Dont 30 minutes de déplacement / 60 minutes d'arrêt
- ▮ Arrêts durant la visite : 7 dont 3 comportent des espaces d'assises (bancs, murets)

Principales difficultés

- ▮ Dans la Cathédrale, pour voir les vitraux de Chagall au plus près il y a 10 marches à monter (pas de rampe).
- ▮ Attention la fin du circuit est différente du lieu de départ, par conséquent il faut prévoir un temps de marche pour le retour et donner les informations sur les moyens de retour (lignes et arrêts de bus).

Sanitaires



TOILETTES

- Agence Inspire Metz-Office de Tourisme (sur demande spécifique à l'Accueil)
- Hôtel de ville

Adaptation de la visite

Sur demande préalable, les guides peuvent s'adapter aux fragilités des participants à partir du moment où elles sont signalées avant le départ de la visite.

Mise à disposition gratuite par l'agence Inspire Metz-Office de tourisme de fauteuils roulants sur demande.

Ce document a été réalisé avec la participation du Conseil des seniors de Metz



Carte du parcours



Ce document a été réalisé avec la participation du Conseil des seniors de Metz

Dernière mise à jour : mars 2020

ANNEXE 6 : Charte des Eco-Manifestations

metz

Charte 
d'engagement

ÉCO

MANIFESTATIONS

Festivals, concerts, compétitions sportives, fêtes de quartier, les organisateurs et partenaires d'événements éco-responsables de Metz s'engagent à prendre en compte les critères environnementaux et sociétaux pour réduire les impacts générés par leurs manifestations.

#Green Metz
METZ
CAPITALE
DE L'ÉCOLOGIE
URBAINE

6 OBJECTIFS

- 1 Donner des idées & guider
- 2 Prendre en compte & réduire les impacts
- 3 Réaliser des économies
- 4 Promouvoir les actions mises en oeuvre
- 5 Valoriser l'image & favoriser l'exemplarité
- 6 Contrôler & évaluer

8 DOMAINES D'ACTIONS

-  Communication
-  Sensibilisation
-  Déplacements
-  Accessibilité & solidarité
-  Ressources & nuisances
-  Déchets
-  Achats
-  Évaluation & accompagnement

ANNEXE 7 : Affiche du concours « Semaine de sensibilisation au handicap »



CONCOURS D’AFFICHES

C'est la semaine de sensibilisation au handicap dans les écoles primaires à Metz
Du 2 au 6 décembre 2019

La mairie de Metz s’associe au service ASH (Service de la scolarisation des élèves en situation de handicap de la DSDEN), pour organiser, à l’occasion de la journée mondiale du handicap le 3 décembre, un concours d’affiches, support à la promotion de l’évènement.

Ainsi, les classes de CE2, CM1, CM2 de la ville de Metz pourront proposer une production visuelle sur le thème :

- L’entraide dans une école
- Un enfant différent heureux à l’école au milieu des autres
- Vivre TOUS ensemble à l’école ... quelques soient nos différences

La production lauréate constituera l’illustration principale de l’affiche de promotion de la semaine de sensibilisation au handicap organisée dans les écoles de la ville de Metz. Cette dernière sera imprimée par le service de communication de la Ville de Metz et diffusée dans toutes les écoles messines.

Consignes de réalisation :

Format papier : A3 exclusivement
Matériel : feutres, crayons de couleur, gouache

Les enseignants veilleront à s’assurer du droit à l’image de leurs élèves et des images qu’ils peuvent éventuellement utiliser.

Chaque classe participante devra préciser au dos de l’affiche, le nom de l’école, celui de l’enseignant ainsi que le niveau de la classe. Une seule affiche par classe devra parvenir au jury.

Transmission pour le 18 octobre dernier délai :

Au Pôle éducation, à l’intention de Mme Agnès Genson.
Possibilité de transmettre le document par le concierge de l’école

Jury et délibération :

Le Jury se réunira début novembre.
Les élèves de la classe lauréate se verront offrir une montre connectée.
Toutes les participations seront récompensées par un album de littérature jeunesse en lien avec le thème du concours.

ANNEXE 8 : Comptes rendus des rencontres du GT-Ravi Atelier "Logement accessibles"



Groupe de travail
des Référents accessibilité des villes inclusives
(GT-Ravi)

6e ateliers participatifs annuels
Rouen, les 14 et 15 novembre 2019

Atelier C
« Méthodes et outils
de recensement des logements accessibles »

Compte-rendu

Questionnement

Retours d'expériences sur les initiatives en cours.

Animation : Pascale DEMAEGDT – Ville de Rouen
Angélique MATHIEU – Cerema
Sébastien FROMENT – Cerema

Liste des participants

Nom Prénom	Entité
LEBLANCHE Hélène	Lorient Agglomération
MARQUINA Simon	Mairie de Toulouse
PEYRON Léa	Métropole de Lyon
SOUAMES Manon	Métropole Européenne de Lille
THIBOUT Delphine	Métropole Rouen Normandie
ZEWE Virginie	Ville de Metz
TRANOIS Véronique	Ville de Rueil-Malmaison
ARCAL Maxime	Ville de Toulouse
DACQUIN Benoît	Ville de Villeneuve d'Ascq
PLANTIER Eric	Ville de Villeurbanne
CHATELIER David	Nantes Métropole
DEMAEGDT Pascale	Ville de Rouen
FROMENT Sébastien	Cerema Territoires et Ville
MATHIEU Angélique	Cerema Centre-Est
TOTAL : 14 participants	

Rappel de la problématique

La mission attribuée aux Commissions Communales ou Intercommunales pour l'Accessibilité (CCCA ou CIA) d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles, en référence à l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales, reste un point de difficulté pour beaucoup de collectivités. Cet atelier a été un lieu de partage et de retour d'expérience des collectivités qui ont défini un système de recensement. Ces initiatives portent essentiellement sur le parc de logements sociaux, les logements privés restant pour l'instant un sujet difficile à appréhender.

Programme / Déroulé

Judi 14 novembre après-midi : 1^{re} séquence « Quels sont les critères minimaux et communs à introduire dans les grilles de recensement ? » 15h – 18h30

- Présentation du fonctionnement de l'atelier et temps brise-glace entre participants
- Partage d'expériences locales :
 - Ville de Villeneuve d'Ascq / Métropole Européenne de Lille
 - Ville de Rueil-Malmaison
- Co-production du livrable 1 : grille de critères d'identification des logements accessibles

Vendredi 16 novembre matin : 2^e séquence « Comment mener une démarche partenariale de recensement des logements accessibles ? » 9h00 – 12h30

- Partage d'expériences locales :
 - Lorient Agglomération
 - Ville de Villeurbanne
- Co-production du livrable 2 : recensement des bonnes pratiques, difficultés et leviers d'action / pistes de progrès
- Préparation du rendu en plénière

Compte-rendu des principaux points présentés / échangés

Objectifs du recensement

Le travail du groupe de travail a été initié par une question sur les objectifs liés au recensement des logements accessibles. Les échanges ont permis d'identifier deux objectifs forts et un troisième secondaire :

1. Améliorer la réponse aux usagers dans leur demande de logement
2. Répondre à l'obligation réglementaire de la CCA (Organisation d'un système de recensement)
3. Prendre en compte l'environnement des logements et l'ensemble de la chaîne du déplacement dans les politiques publiques (à travers une cartographie des logements accessibles)

Acteurs à mobiliser pour le recensement des logements accessibles

Les participants ont ensuite réfléchi aux acteurs à mobiliser par les référents accessibilité des collectivités pour mener à bien le recensement. Il est proposé de regrouper ces acteurs suivant 3 catégories :

1. Acteurs internes à la collectivité	2. Acteurs publics ou para-publics	3. Acteurs privés
Référent accessibilité et de la commission d'accessibilité Service Habitat Service Urbanisme Service SIG	Département et la MDPH Associations de personnes handicapées Soliha Bailleurs sociaux Chambres consulaires (CCI, CMA)	Agences immobilières Fédération des promoteurs Promoteurs locaux

Retours d'expériences locales

Ville de Villeneuve d'Ascq / Métropole de Lille

La ville de Villeneuve d'Ascq a conventionné dès 2004 avec les bailleurs de son territoire. Cette convention portait essentiellement sur la déficience motrice. Une première grille de recensement des logements accessibles avait été établie sur la base de la classification de l'APF du C1 au C5 (cf. Annexe). Le recensement réalisé en 2010 sur 5161 logements sociaux (49 % du parc de logements locatifs sociaux) a permis d'identifier que seuls 31 des logements atteignaient la classe C5 (la plus accessible).

En 2013, Villeneuve d'Ascq s'est inscrite dans une démarche de la Métropole Européenne de Lille (MEL) en tant que ville « pilote » sur le recensement de l'offre de logement dans le but de généraliser et d'homogénéiser les pratiques à l'ensemble des communes de la Métropole. L'objectif portait également sur la géolocalisation des logements. La ville a travaillé avec 6 associations représentant les 4 déficiences mais aussi avec les bailleurs et des professionnels de santé (ergothérapeutes...) pour produire une nouvelle grille de caractérisation des logements. Un guide vient accompagner le recensement et permet une appropriation de la grille et une homogénéisation des données collectées.

De plus, en tant que structure d'enregistrement de la demande de logement social, la ville a mis en place un accompagnement par le service Handicap des personnes cochant une demande spécifique sur l'accessibilité lors de leur enregistrement.

En parallèle, la ville de Villeneuve d'Ascq a édité un guide à destination des promoteurs sur la Haute Qualité d'Usage (en Annexe).

Ville de Rueil-Malmaison

La Ville de Rueil-Malmaison a présenté le travail le travail initié en 2013 au niveau intercommunal avec les communes limitrophes de Nanterre et de Suresnes, portant sur le recensement des logements accessibles au sein du parc de logements locatifs sociaux. La mission a été intégrée dans le Plan local de l'Habitat (PLH) afin de lui donner une légitimité et a porté sur l'élaboration et la validation d'une grille de diagnostic qui a été éprouvée sur les communes de Suresnes et Nanterre, suite à la création de la structure du Grand Paris englobant les 3 communes. Rueil-Malmaison a dû poursuivre seule ce travail avec les bailleurs de son territoire.

La mission de recensement est basée sur une grille dont l'objectif est de caractériser l'accessibilité des immeubles et s'organise autour de 6 rubriques : les informations générales, de la rue à l'immeuble, le stationnement, l'entrée de l'immeuble, l'intérieur de l'immeuble et des éléments conclusifs sur l'accessibilité de l'immeuble. Le recrutement d'un stagiaire sur 6 mois à mi-temps a permis de mener à bien la mission de diffusion, d'aide au remplissage et de collecte des données auprès des 31 bailleurs du territoire. Les données ont été géolocalisées dans le SIG communal, avec pour objectif d'en faire un export cartographique.

Lorient Agglomération

En 2011, Lorient agglomération a lancé une première étape de recensement en contactant directement les bailleurs. Face à la grande hétérogénéité des réponses (dans la définition d'un logement accessible, dans le calcul des logements,...) l'agglomération a organisé des groupes de travail avec les bailleurs et son service Habitat. L'objectif de recensement a fait l'objet d'une action dans le PLH de la collectivité, ce qui a permis de légitimer la mission. Ainsi une grille commune de recensement des logements a été produite afin d'homogénéiser les pratiques.

Les logements ont été classifiés suivant 3 catégories, chaque faisant l'objet d'une grille de caractérisation :

- Catégorie A : les logements ayant fait l'objet d'un permis de construire après 2007 sont supposés accessibles et adaptables (à l'usage cette hypothèse peut se révéler fausse, puisque des dérogations sont possibles, notamment en cas de pente forte sur la commune) ;
- Catégorie B : les logements dont le permis de construire est antérieur à 2007 ;
- Catégorie C : les logements qui ont fait l'objet d'une adaptation spécifique pour un handicap ou un besoin particulier.

En accompagnement de cette classification et des grilles de recensement associées, l'agglomération a mis en place une formation de deux jours à destination des bailleurs.

Les logements ont été géolocalisés et les données sont disponibles sur la plate-forme de l'agglomération et permettent de faire un suivi des politiques d'Habitat.

Ville de Villeurbanne

Le référent accessibilité de la ville de Villeurbanne a, dans de précédentes fonctions, travaillé avec l'organisme Soliha, et notamment sur l'outil Adalogis. Cet outil est conçu comme une bourse aux logements accessibles ou adaptés pour les personnes âgées ou handicapées et doit permettre le rapprochement entre l'offre et la demande de logement. L'exemple présenté est un retour d'expérience de l'utilisation de l'outil sur les départements de l'Ardèche et de la Drôme.

Le dispositif est animé par les associations du réseau Soliha en département. L'outil informatique leur permet de :

- recueillir les demandes de logements via un formulaire en ligne ;
- tracer et qualifier l'offre de logements disponibles ;

- faire le travail d'adéquation entre l'offre et la demande en lien avec les partenaires.

Le demandeur est contacté par Soliha pour compléter et qualifier ses besoins en complément de la demande faite en ligne.

Afin de caractériser au mieux les logements, une classification a été mise en place suivant 3 catégories :

- Catégorie 1 : à destination des personnes à mobilité réduite et personnes âgées ;
- Catégorie 2 : à destination des personnes en situation de handicap moteur ;
- Catégorie 3 : à destination des personnes en situation de handicap sensoriel, cognitif, mental ou psychique.

Les bailleurs (98 % du parc renseigné dans la Drôme correspond à des logements sociaux) recensent et enregistrent un nouveau logement vacant directement sur le site de l'outil Adalogis et informent l'association de la disponibilité du logement. En retour, Soliha propose des demandeurs potentiels.

Les conditions de réussite d'un tel outil réside dans l'adhésion de tous les partenaires au concept global et dans l'assurance d'un engagement minimum de leur part.

Importance de l'accompagnement

Un des éléments essentiels qui est ressorti des deux jours d'échange est l'importance de favoriser un accompagnement humain des personnes à besoins spécifiques. En effet, la mise en place d'un système de recensement des logements accessibles ou la production d'une grille pour caractériser ces logements ne pourront suffire à répondre aux besoins des habitants, qu'ils soient matériels ou liés à l'environnement.

Ainsi, une bonne méthode de recensement doit être associée à un accompagnement, par le bailleur, par la collectivité ou tous autres acteurs, pour identifier les besoins des demandeurs, apprécier leurs requêtes et de favoriser une entrée dans un logement qui leur est adapté.

Par exemple, grâce à un partenariat avec le département de la Moselle et l'Association Fondation Bompard, la ville de Metz fait intervenir un ergothérapeute lors de l'entrée dans le logement de la personne.

Présentation du livrable produit

Le groupe a produit 2 livrables à destination principale des référents accessibilité des collectivités qui pilotent les commissions d'accessibilité en charge de la mise en œuvre du système de recensement des logements accessibles :

- une grille de critères de caractérisation de l'accessibilité des logements et de leur environnement ;
- une méthodologie de travail à mettre en œuvre pour sensibiliser et inciter les bailleurs sociaux à rentrer dans la démarche de recensement.

Ressources identifiées (voire rassemblées) : sites, documents, démarches, ...

Rapport d'étude : Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles, Cerema Centre-Est (alors CETE de Lyon), Mai 2011

APF : Classification des logements, Juillet 2008

Guide : Construction HQU, haute qualité d'usage, Villeneuve d'Ascq, édition 2012



Groupe de travail
des Référents accessibilité des villes inclusives
(GT-Ravi)

6e ateliers participatifs annuels
Rouen, les 14 et 15 novembre 2019

Atelier C
« Méthodes et outils
de recensement des logements accessibles »

Livrable n°1 :

Quels sont les critères minimaux et communs à introduire dans les grilles de recensement ?

Animation : Pascale DEMAEGDT – Ville de Rouen
Angélique MATHIEU – Cerema
Sébastien FROMENT – Cerema

Ce document a été réalisé dans le cadre des ateliers des référents accessibilités du GT-RAVI (Groupe de Travail du Réseau Accessibilité des Villes Inclusives). Les éléments ci-dessous constituent des pistes concernant le recensement des logements accessibles basées sur des retours d'expérience des collectivités présentes.

Contexte

La loi 2008-789 du 20 août 2008 a introduit l'obligation pour les collectivités d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

De nombreuses collectivités ont mis en place ce recensement, mais des difficultés se sont posées dont l'harmonisation des grilles de recensement et la mobilisation des différents acteurs.

Ce premier livrable avait donc pour but d'essayer de déterminer des critères communs à introduire dans les grilles de recensement.

Objectifs du recensement

Avant toute chose, il est apparu important au groupe de travail de définir les objectifs de ce recensement, en plus de l'obligation réglementaire citée ci-dessus. Ces objectifs sont :

- mieux connaître le patrimoine disponible
- faciliter l'adéquation entre l'offre et la demande
- mettre en place une cartographie des zones géographiques.

Définitions retenues par le groupe de travail

S'est également posée la question de la définition d'un logement accessible.

Il est apparu aux cours des discussions que la définition du logement accessible telle que l'entend la réglementation ne pouvait suffire pour fournir la meilleure offre en fonction des besoins. En effet les besoins d'une personne en fauteuil roulant ou d'une personne mal-voyante, par exemple, ne sont pas les mêmes et il est apparu qu'il n'est peut-être pas nécessaire de fournir à cette personne mal-voyante un logement dit réglementairement accessible mais qu'un logement classique qui serait ou aurait été adapté à ses besoins conviendrait.

A contrario, si le recensement se fait sur la base de critères trop précis et réglementaires, un logement pourrait être utilisé par une personne avec des besoins bien précis, mais pas forcément par une autre, y compris si cette dernière a le même type de handicap. En effet deux personnes ayant le même type de handicap n'ont pas forcément les mêmes besoins.

Il a donc été convenu que l'on parlerait dans ce groupe de travail de logement accessible lorsque les parties communes l'étaient (on peut aller jusqu'au logement, on y accède), mais que concernant le logement en lui-même, il était préférable de parler de logement adapté (qui répond aux besoins du futur utilisateur, identifié) ou évolutif / adaptable (il est possible de faire des aménagements pour répondre aux besoins spécifiques d'une personne).

Éléments extérieurs à prendre en considération

Selon le groupe de travail, la prise en compte d'éléments extérieurs semble également importante lors du recensement. Ils permettent une meilleure attribution des logements en fonction des besoins. Ces éléments extérieurs peuvent être :

- la situation géographique du logement (ville, quartier...);
- l'environnement (présence de médecins, écoles, transports en commun...);
- le prix du loyer.

Critères communs



FICHE DE RECENSEMENT DES IMMEUBLES ACCESSIBLES RENSEIGNER AUTANT DE FEUILLES EXCEL QU'IL Y A D'ENTRÉES D'IMMEUBLES

INFORMATIONS GENERALES	
Bailleur :	<input type="text"/>
Nom du groupe :	<input type="text"/>
Adresse de l'immeuble :	<input type="text"/>
Ville :	<input type="text"/>
Date de construction :	<input type="text"/>
Nombre de logements :	<input type="text"/>
Nombre d'étages :	<input type="text"/>
Codification (ne rien écrire) :	<input type="text"/>

En s'appuyant sur les différentes grilles établies par les collectivités présentes (Rueil-Malmaison, Toulouse), une base de critères communs et indispensables a pu être établie par le groupe de travail :

- Transport en commun ou place PMR
- Cheminement extérieur accessible :
 - largeur
 - revêtement
 - pente
 - dévers
 - éclairage
- Informations :
 - BEV
 - feux sonores
 - signalétique

- Entrée :
 - visiophone (menu déroulant chiffre + voix, braille sur le 5)
 - plain-pied ou rampe (nombre de marche), main-courante
- Porte + sens d'ouverture côté visiophone
- Circulations verticales :
 - présence d'escaliers (nombre de marche)
 - ascenseur
 - largeur de l'un et/ou l'autre + critères
- Annexes : accès aux boîtes aux lettres, garage à vélos, local poubelle, caves
- Logement :
 - accès à toutes les pièces + balcon
 - largeur des cheminements + ouvertures
 - giration possible dans chaque pièce
 - hauteur et atteinte des équipements

Conclusions

Les collectivités présentes ont décelé quelques difficultés et points à approfondir concernant le recensement des logements accessibles :

- Définir les objectifs de ce recensement
- Harmoniser les définitions, surtout celle de logement accessible
- Uniformiser les grilles de critères
- Mettre en place des outils communs de recensement (y compris avec SIG). Les logiciels de recensement de Toulouse, Lorient Agglomération ou la bourse aux logements d'Adalogis sont des exemples d'outils avec SIG mis en place dans les collectivités.



Groupe de travail
des Référents accessibilité des villes inclusives
(GT-Ravi)

6e ateliers participatifs annuels
Rouen, les 14 et 15 novembre 2019

Atelier C
« Méthodes et outils
de recensement des logements accessibles »

Livrable n°2 :

**Comment mener une démarche partenariale de recensement des logements
accessibles ?**

Bonnes pratiques, leviers d'action et argumentaire vis-à-vis des bailleurs

Animation : Pascale DEMAEGDT – Ville de Rouen
Angélique MATHIEU – Cerema
Sébastien FROMENT – Cerema

Ce document a été réalisé dans le cadre des ateliers des référents accessibilités du GT-RAVI (Groupe de Travail du Réseau Accessibilité des Villes Inclusives). Les éléments ci-dessous constituent des pistes concernant le recensement des logements accessibles basées sur des retours d'expérience des collectivités présentes. Il fait suite au premier livrable de ce même atelier.

Contexte

La loi 2008-789 du 20 août 2008 a introduit l'obligation pour les collectivités d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

De nombreuses collectivités ont mis en place ce recensement, mais des difficultés se sont posées, parmi lesquelles l'harmonisation des grilles de recensement et la mobilisation des différents acteurs.

Afin de mener un recensement de qualité, les collectivités ont convenu qu'il fallait mener une vraie démarche partenariale avec les différents acteurs dans le domaine du logement.

Après avoir fait le point sur les différents acteurs possibles à mobiliser (voir le compte-rendu de l'atelier) et identifié le principal, à savoir les bailleurs sociaux, ce second livrable a pour but d'explicitier :

- les bonnes pratiques de démarches partenariales mises en place dans leurs collectivités ;
- les difficultés de mobilisation des bailleurs ;
- un levier d'action à mettre en place, à savoir un argumentaire à leur attention pour les inciter à entrer dans la démarche.

Bonnes pratiques

- Mobiliser l'ensemble des acteurs, depuis le recensement de l'offre jusqu'à l'accompagnement des habitants (ex : Villeneuve d'Ascq, Villeurbanne, Lorient Agglomération)
- Réaliser des diagnostics en présence d'associations qui représentent des personnes en situation de handicap, des seniors (ex : Villeneuve d'Ascq)
- Donner un sens à ce recensement (guides à l'usage des bailleurs, préconisations pour le neuf : labellisation avec financement, recensement avec les mêmes critères que l'existant au fil de l'eau)
- Identifier un pilote au sein de la collectivité (réfèrent accessibilité, direction Habitat, ...)
- Former et sensibiliser les différents acteurs (bailleurs, direction Habitat, direction Urbanisme, promoteurs...) (ex : Lorient Agglomération)
- Mettre en place des conventions (Villeneuve d'Ascq)
- Prendre en compte les besoins des personnes (les critères techniques ne doivent pas effacer l'humain), ne pas fonctionner par type de handicap, ne pas conditionner l'accessibilité du logement à l'accessibilité PMR.
- Ne pas s'enfermer dans une entrée par handicap mais entrer par les besoins (dans le recensement, flécher les logements accessibles PMR et identifier les logements potentiellement adaptables aux besoins d'autres personnes)
- Avancer par étapes pour ne pas décourager les bailleurs, privilégier un recensement au fil de l'eau : commencer par les logements vacants, lorsqu'il y a un changement de locataires ou programme de rénovation...

Leviers d'action

- Définir un cadrage avec des objectifs pour donner un sens et un intérêt commun aux recensements. Sans cela l'obligation faite aux CCA manque de cadre, d'objectif et de sens (libellé « organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles », intérêt du recensement pour les collectivités) ;
- Uniformiser les grilles de recensement, les bailleurs ont en effet parfois des logements sur plusieurs communes ou communauté de communes. Une grille commune permet une appropriation plus facile par les bailleurs et des résultats cohérents sur les territoires ;
- Instaurer un accompagnement humain (attention : très chronophage) et matériel (outils), le recensement sera d'autant plus homogène et fiable que les personnes qui le mettent en œuvre seront sensibilisées à la question du handicap et de l'accessibilité.

Argumentaire à l'attention des bailleurs pour les inciter à entrer dans la démarche

Le recensement peut permettre aux bailleurs :

- d'adopter une meilleure stratégie patrimoniale en connaissant mieux leur parc, ce qui permettra une optimisation des investissements des travaux d'adaptation ou de mise en conformité en cas de demande ;
- de définir une meilleure stratégie d'adaptation de l'offre et de la demande. En effet, en connaissant mieux son parc, mais aussi les locataires et leurs besoins, on optimise le nombre de visite (gain de temps et de moyens) et les locataires restent plus longtemps dans leur logement car celui-ci est plus adapté à leurs besoins ;
- de faire des économies. En effet, en connaissant son parc, on peut plus facilement proposer un logement pour lesquels peu de travaux seront nécessaires pour répondre à une demande ;
- de mener une stratégie de développement en anticipant les besoins des futurs demandeurs ainsi qu'en s'inscrivant dans une démarche territoriale ;
- de valoriser les différentes actions qu'il mène au sein de son parc.





RAPPORT ANNUEL
COMMISSION
COMMUNALE POUR
L'ACCESSIBILITÉ
2019



Conception Direction Solidarités et familles
Mission Ville pour tous / Seniors, santé & handicap

Réalisation Communication interne

Date de publication

Jun 2020

Impression

Reprographie / Ville de Metz